GUIDE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Édition Automne 2021

Copyright © Institut de théologie pour la francophonie (ITF)

365, rue du Parc Industriel – Longueuil – Québec – Canada - J4H 3V7

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES i

1. PRÉSENTATION DU GUIDE 6
   - 1.1 Mission 7
   - 1.2 Objectifs 7
   - 1.3 Croyances et convictions 8

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SERVICES 10
   - 2.1 Registrariat / Service aux études 10
     - 2.1.1 Renseignements généraux 10
     - 2.1.2 Syllabus (plan de cours) et matériel pédagogique 10
     - 2.1.3 Dossiers des étudiants 10
     - 2.1.4 Base de données académiques informatisée 10
   - 2.2 Bureaux administratifs et équipements de bureau 11
     - 2.2.1 Bureaux administratifs et autres locaux 11
     - 2.2.2 Équipements de bureau 11
   - 2.3 Locaux communs 11
     - 2.3.1 Bibliothèque et salle d'étude 11
     - 2.3.2 Salles de classe (principale et secondaires) 11
     - 2.3.3 Espace détente 12
   - 2.4 Hébergement 12
   - 2.5 Stationnements réservés 12

3. VIE ÉTUDIANTE 14
   - 3.1 Conduite générale 14
   - 3.2 Harcèlement 14
     - 3.2.1 Objectif 14
     - 3.2.2 Portée 15
     - 3.2.3 Définition 15
     - 3.2.4 Énoncé et engagement de l'ITF 17
     - 3.2.5 Attentes envers le personnel, les étudiants et les auditeurs libres 17
     - 3.2.6 Procédure de traitement des plaintes et signalements 18
     - 3.2.7 Principes d'interventions 19
   - 3.3 Participation à la vie étudiante 20
   - 3.4 Allure générale et tenue vestimentaire 20
   - 3.5 Nourriture et breuvages 20

4. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ITF 22
4.1 Comité d'administration 22
4.2 Équipe de direction et personnel de soutien 22
4.3 Corps professoral 22

5. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENTS ACADÉMIQUES 26
5.1 Année scolaire 26
5.2 Catégories d'étudiant 26
5.2.1 Étudiant régulier – temps plein 26
5.2.2 Étudiant régulier – temps partiel 26
5.2.3 Étudiant provisoire 26
5.2.4 Auditeur libre 26
5.3 Changement de statut d'étudiant 26
5.4 Crédits et équivalence de cours/crédits 27
5.4.1 Crédits 27
5.4.2 Reconnaissance des acquis et équivalence de cours/crédits 27
5.5 Cours 28
5.5.1 Cours obligatoires 28
5.5.2 Cours complémentaires 28
5.5.3 Cours optionnels 28
5.6 Assiduité et ponctualité aux cours 29
5.7 Annulation, abandon et échec d'un cours 29
5.8 Renvoi 29

6. PROGRESSION ACADÉMIQUE 30
6.1 Admission 30
6.1.1 Conditions d'admission 30
6.1.2 Procédure d'admission – candidat québécois ou canadien 30
6.1.3 Procédure d'admission – candidat étranger (hors Canada) pour une formation à distance 31
6.1.4 Procédure d'admission – candidat étranger (hors Canada) pour une formation en présentiel sur le campus de l'ITF à Longueuil 32
6.2 Choix de cours et inscription 35
6.3 Droits et frais de scolarité 36
6.4 Modalités de paiement et conditions de remboursement 37
6.4.1 Modalités de paiement – auditeur libre 37
6.4.2 Conditions de remboursement – auditeur libre 37
6.4.3 Modalités de paiement – étudiant régulier 38
6.4.4 Conditions de remboursement – étudiant régulier 38
6.5 Diplomation et collation des grades 40

7. RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES 42
7.1 Système de notation et barème de conversion 42
7.2 Correction des travaux et relevé de notes 42
7.3 Moyenne cumulative 43
7.4 Moyenne de passage 43
7.5 Note de passage d'un cours et reprise d'un travail 43
7.6 Évaluation 43
7.6.1 Lectures 43
7.6.2 Devoirs / travaux 44
7.6.3 APP et APR 44
7.6.4 Examens 44
7.7 Devoirs / travaux 45
7.7.1 Présentation / format 45
7.7.2 Dates de remise 45
7.7.3 Délais, extensions et pénalités de retard 46
7.8 Plagiat 47

8. PROGRAMMES D'ÉTUDES EN PRÉSENTIEL SUR LE CAMPUS 48
8.1 Certificat en études bibliques 48
8.2 Certificat en études religieuses 49
8.3 Certificat en relation d'aide 50
8.4 Certificat en théologie pratique 51
8.5 Baccalauréat en études théologiques, bibliques et pastorales 52

9. PROGRAMMES DE FORMATION À DISTANCE (EN LIGNE) 54
9.1 Étudiant à distance à temps plein 55
9.2 Étudiant à distance à temps partiel 55
9.3 Certificat en études bibliques 55
9.4 Certificat en études religieuses 56
9.5 Certificat en relation d'aide 57
9.6 Certificat en théologie pratique 58
9.7 Baccalauréat en études théologiques, bibliques et pastorales 59

10. PROGRAMMES D'ÉTUDES EN PRÉSENTIEL EN PARTENARIAT AVEC LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET DE SCIENCES RELIGIEUSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL 62
10.1 Certificat en études bibliques 62
10.2 Certificat en études pastorales 63
10.3 Certificat en théologie 64
10.4 Baccalauréat en théologie 64
10.5 Microprogramme d'initiation aux études théologiques 66
10.6 Restriction pour les programmes de l'UL suivis à l'ITF 66
10.7 Procédure d'admission pour devenir étudiant de l'Université Laval sur le campus de l'ITF 67

10.7.1 Candidat québécois ou canadien 67
10.7.2 Candidat étranger demeurant à l'extérieur du Canada 68
10.8 Inscription à l'Université Laval aux cours du Certificat ou du Baccalauréat en théologie de l'Université Laval enseignés sur le campus de l'ITF 68
10.9 Inscription à l'ITF aux cours du Certificat ou du Baccalauréat en théologie de l'Université Laval enseignés sur le campus de l'ITF 68

11. RÉPERTOIRE DES COURS 70
11.1 Cours obligatoires 70
11.2 Cours en études bibliques 71
11.3 Cours en relation d'aide 73
11.4 Cours de type « stage » 75
11.5 Cours en théologie pratique 75
11.6 Cours en théologie 77
11.7 Cours non contributeur (hors programme) 79

ANNEXE A - DATES IMPORTANTES ET HORAIRES 80

ANNEXE B - TABLEAU DES REMBOURSEMENTS (étudiants réguliers) 82

ANNEXE C - TABLEAU DES REMBOURSEMENTS (auditeurs libres) 84

ANNEXE D - STRUCTURE DES PROGRAMMES EN PRÉSENTIEL SUR LE CAMPUS 86

ANNEXE E - STRUCTURE DES PROGRAMMES À DISTANCE (EN LIGNE) 88

1. PRÉSENTATION DU GUIDE

À la lecture de ce guide, vous constaterez que l'Institut de théologie pour la francophonie (ITF) vous offre une formation équilibrée en théologie biblique et en leadership pastoral pratique.

Ce guide a pour but de situer les différentes orientations et possibilités scolaires des études théologiques dispensées par l'ITF. Dans ce cadre, l'ambition de l'ITF est d'équiper et outiller des hommes et des femmes afin qu'ils puissent faire face, conformément aux principes fondateurs de la foi chrétienne, aux défis lancés par nos sociétés contemporaines en francophonie. Pour cela, des programmes adaptés aux divers types de pratiques ecclésiales et ministérielles sont proposés permettant ainsi à l'étudiant l'étude des textes bibliques, de la relation d'aide, de la théologie et de la théologie pratique. Les cycles d'études de l'ITF entendent répondre aux exigences tant pédagogiques que ministérielles à travers les compétences transversales cognitives (les savoirs), méthodologiques (les savoir-faire), personnelles et sociales (les savoir-être) et communicatives.

Avec son corps professoral diversifié composé d'hommes et de femmes qualifiés, expérimentés et dévoués à former des leaders d'églises tout en exerçant un mentorat continuel, l'ITF cherche évidemment à concilier la connaissance de la Bible et de la théologie à la pratique. À ce propos, l'ITF entretient des rapports privilégiés avec différents partenaires ecclésiastiques de mouvance évangélique, afin de multiplier les lieux de formation ministérielle. De ce point de vue, l'ITF propose une formation riche et stimulante, et s'engage à une excellence académique et pédagogique menant à un impact ministériel.

Notre partenariat avec la Faculté de théologie et des sciences religieuses (FTSR) de l'Université Laval (UL), l'horaire flexible des cours enseignés en présentiel, ainsi que les cours à distance de qualité et facilement accessibles en ligne, viennent rehausser l'efficacité de notre formation.

L'ITF est destiné à tous ceux qui sont appelés par Dieu et qui sont prêts à faire la différence par un engagement à la formation et au service du Seigneur au sein de l'église locale et dans tout le corps universel de Christ.

Si vous ressentez que vous êtes une de ces personnes, nous prions pour vous accueillir parmi les centaines d'étudiants venant des quatre coins de la francophonie, afin de découvrir Dieu, développer votre potentiel et devenir un leader d'impact dans la grande moisson. Ensemble et par la grâce de Dieu, nous accomplirons la mission de l'ITF par la formation de leaders chrétiens efficaces afin que la francophonie soit une force dans la mission mondiale!

Important : *Le genre masculin a été utilisé pour la rédaction de ce Guide dans le seul but de ne pas en alourdir inutilement le texte. Les informations qu'il contient s'adressent autant aux hommes qu'aux femmes, sans discrimination.*

1.1 MISSION

Le ministère par la connaissance personnelle de Dieu et de sa Parole en vue d'un leadership chrétien efficace, et par la communication de l'Évangile au travers la prédication, l'enseignement et l'écriture.

La mission par la compassion pour un monde qui souffre et une génération perdue, et par le courage d'agir pour faire la différence.

Le mentorat par le contact personnel avec des hommes et des femmes de Dieu expérimentés, au fil des années de formation, et par la continuité pour accompagner et soutenir spirituellement l'étudiant à l'issue de sa formation.

1.2 OBJECTIFS

Former des hommes et des femmes qui deviendront des leaders chrétiens efficaces afin que la francophonie devienne une force dans la mission mondiale.

Mise à part la formation de leaders efficaces, voici six (6) autres types de personnes que nous désirons, par la grâce et l'aide de Dieu, engendrer pour la francophonie et les nations :

Prédicateurs : Nous ne cherchons pas des diffuseurs d'information, mais des personnes qui feront ce que Paul a dit à Timothée : « *prêche la Parole !* », car elle est encore la puissance de Dieu pour le salut du monde.

Praticiens : Le monde est rempli de théoriciens et de statisticiens. Nous avons besoin de praticiens qui seront prêts à retrousser leurs manches et à se mettre à l'œuvre. Le ministère est composé de 10 % d'inspiration et de 90 % de transpiration!

Penseurs : La pratique ne remplace pas la profondeur. Pour être efficace, il faut prendre le temps de réfléchir, d'étudier, de rechercher, de méditer, d'observer, de constater et de penser. Dieu nous a donné un cerveau… afin que nous l'aimions avec nos pensées, en refusant la paresse intellectuelle déguisée par la « spiritualité ». Où sont les théologiens d'aujourd'hui?

Prieurs : Notre prédication et notre pratique ne valent absolument rien sans la communion quotidienne avec Dieu, l'onction du Saint-Esprit et l'aide divine. Dans tout ce que nous faisons, restons toujours conscients que « sans Lui, nous ne pouvons rien faire. »

Pasteurs : La multitude d'aujourd'hui est encore comme « des brebis sans berger ». Nous prions pour que Dieu envoie des milliers de pasteurs efficaces dans la grande moisson pour implanter et diriger des églises, nourrir les membres des églises par la prédication et l'enseignement, prendre soin des gens et faire grandir les églises afin qu'elles aient un impact positif sur leur communauté.

Producteurs : Selon Jésus, nous avons été choisis et appelés à porter du fruit (Jean 15.16). Dès maintenant, portez du fruit qui durera éternellement. Nous croyons en l'importance de la fidélité, mais nous sommes aussi appelés à produire. Il faut passer de la fidélité à la production du fruit.

Si Dieu nous aide à recruter, équiper, outiller et mobiliser de telles personnes, les possibilités pour une révolution spirituelle dans la francophonie seront illimitées.

1.3 CROYANCES ET CONVICTIONS

Nous croyons que toute Écriture est inspirée de Dieu.[1] Nous croyons que les Écritures, constituées des soixante-six (66) livres de l'Ancien et du Nouveau Testaments, sont la Parole de Dieu dans sa forme originale.[2] Elles détiennent leur inspiration et leur autorité de Dieu seul ; elles sont infaillibles et sont la seule norme pour la vie et la foi de l'Église.[3]

Nous croyons en un seul Dieu, existant de toute éternité en trois (3) personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Ces trois (3) personnes ont la même nature et les mêmes attributs, et sont dignes des mêmes hommages, confiance et obéissance.[4]

Nous croyons que notre Seigneur Jésus-Christ, le Fils unique et éternel du Père, est vraiment Dieu et vraiment homme.[5] Il a été conçu du Saint-Esprit, est né de la vierge Marie[6] et, par sa vie sans péché, ses miracles et son enseignement, a donné la pleine révélation du Père.[7] Il est mort sur la croix, le juste pour l'injuste, comme sacrifice de substitution, pourvoyant ainsi au salut de l'humanité.[8] Il est ressuscité des morts.[9] Il est maintenant à la droite du Père.[10] Il reviendra pour établir son royaume de droiture et de paix.[11]

Nous croyons à la justification par la foi en Jésus-Christ, et que le seul nom par lequel nous puissions être sauvés est celui de Jésus.

Nous croyons au ministère du Saint-Esprit pour régénérer et sanctifier, ainsi qu'à la manifestation de sa puissance dans la pratique des dons de l'Esprit et la guérison divine.

Nous croyons que Jésus-Christ est la tête de l'Église, et qu'il établit les sacrements du baptême par immersion et de la Sainte Cène pour les croyants.

Nous croyons au retour de Christ sur la terre, en puissance et en gloire, pour faire entrer l'Église dans son royaume éternel, pour ressusciter tous les hommes et pour juger les vivants et les morts.[12]

---

1 2 Timothée 3.16, 17
2 2 Pierre 1.20, 21
3 Psaumes 119.160a ; Matthieu 5.17, 18
4 Matthieu 3.16, 17, 28.19 ; 2 Corinthiens 13.14
5 Jean 1.1, 14; 10.30; 17 ; Philippiens 2.6, 7 ; Hébreux 1.8
6 Luc 1.26-35
7 Jean 12.49 ; Actes 2.22; 2 Corinthiens 5.21 ; Hébreux 7.26
8 Romains 5.6, 8 ; 1 Corinthiens 15.3 ; 1 Pierre 3.18
9 Matthieu 28.6 ; 1 Corinthiens 15.4, 20
10 Actes 1.9-11, 2.33; Hébreux 8.1
11 Matthieu 25.31
12 Daniel 7.9-10 ; Jean 12.48 ; Romains 2.2, 6,11, 16 ; Apocalypse 14.9-11, 20.11-15

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SERVICES

2.1 REGISTRARIAT / SERVICE AUX ÉTUDES

2.1.1 Renseignements généraux

Les renseignements pratiques et pertinents sur le fonctionnement de l'Institut de théologie pour la francophonie, les programmes, les cours et autres règlements et politiques, sont fournis et mis à jour par une publication annuelle du « Guide des programmes d'études et de la vie étudiante ». L'horaire des cours, les dates de remise des travaux et de l'écriture des examens, de même que celles des activités et événements, sont communiqués aux étudiants au début de chaque session, et sont également disponibles sur le site internet de l'ITF www.itf-francophonie.com.

Heures d'ouverture :
Lundi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30
Mardi à vendredi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30
Mardi, mercredi et jeudi lorsqu'il y a cours en soirée : horaire régulier de 8h30 à 12h et 13h à 19h
Semaine intensive : Lundi au vendredi de 8h30 à 17h

2.1.2 Syllabus (plan de cours) et matériel pédagogique

Le registrariat/service aux études s'occupe aussi de l'édition et de la distribution des syllabus (plans de cours) et autre matériel pédagogique afférents à chaque cours. À moins d'exception, le syllabus (plan de cours) et le matériel pédagogique pour chaque cours est disponible pour l'étudiant le premier jour du cours. Ce service est également responsable du traitement des nouvelles admissions et des inscriptions aux cours.

2.1.3 Dossiers des étudiants

Un dossier au nom de chaque étudiant est conservé et mis à jour régulièrement. Chaque dossier contient les renseignements personnels fournis par l'étudiant lors de son admission, les copies des diplômes antérieurs, une photo, la correspondance, les examens écrits dans le cadre de son programme d'études, ainsi qu'une copie des relevés de notes émis à chaque fin d'année scolaire. L'étudiant peut, durant les heures d'ouverture du service, venir consulter les examens conservés à son dossier. Ce dossier est actif tant et aussi longtemps que l'étudiant est inscrit dans une session. Le dossier sera désactivé après plus de trois (3) années sans activité académique (inscription à un cours). Une lettre sera alors envoyée à l'étudiant pour l'en informer.

2.1.4 Base de données académiques informatisée

Une base informatisée contenant toutes les données académiques de chaque étudiant est accessible pour consultation par chaque étudiant. Pour y accéder et consulter son profil, l'étudiant doit accéder à la plate-forme de cette base informatisée, y inscrire son adresse courriel (celle qu'il a fournie à l'ITF à son dossier) et le mot de passe qu'il a reçu de l'ITF et qu'il peut modifier à sa guise.

Il peut alors consulter ses résultats ainsi que les recommandations de cours à suivre suivant son programme d'études et les cours inscrits dans la session courante. Il a accès à ses informations personnelles qu'il peut modifier lui-même si des changements sont à effectuer. Il peut aussi accéder à son relevé de notes « non officiel » qu'il peut imprimer pour ses dossiers personnels.

2.2 BUREAUX ADMINISTRATIFS ET ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

2.2.1 Bureaux administratifs et autres locaux

Les bureaux administratifs sont réservés à l'usage du personnel de l'ITF uniquement. Le hall d'entrée et les autres locaux décrits à la section 2.3 de ce Guide, sont mis à la disposition des étudiants pour des rencontres de prière ou autres événements spéciaux visant à rehausser la vie estudiantine. Leur utilisation doit être autorisée à la suite d'une demande officielle auprès de la direction de l'ITF afin d'éviter les conflits d'horaire. Aucun événement d'ordre personnel ne peut avoir lieu dans les locaux de l'ITF.

2.2.2 Équipements de bureau

Les équipements de bureau (téléphones, ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, télécopieurs) sont strictement réservés à l'usage du personnel de l'ITF. Dans certains cas jugés exceptionnels, un travail pourrait être imprimé par le service aux études de l'ITF moyennant un coût de 20$.

2.3 LOCAUX COMMUNS

2.3.1 Bibliothèque et salle d'étude

L'ITF dispose d'une bibliothèque située à l'étage. Une collection comptant plus de 12000 ouvrages est disponible, pour consultation et emprunt, pour les étudiants inscrits dans la session courante, sur présentation obligatoire de leur carte d'étudiant. Nous développons et ajoutons constamment de nouveaux livres, de nouvelles collections d'ouvrages et de nouvelles ressources diversifiées afin de mieux répondre aux besoins des étudiants pour leurs recherches et la rédaction de leurs travaux.

La liste complète de la collection, les heures d'ouverture et les règlements de la bibliothèque à l'ITF peuvent être consultés sur le site internet de l'ITF.

Une petite section est aménagée dans la bibliothèque afin de favoriser l'étude, la lecture, la recherche et l'élaboration des travaux.

2.3.2 Salles de classe (principale et secondaires)

Les cours sont enseignés sur le campus de l'ITF situé à Longueuil dans la salle de classe principale située à l'étage qui peut accueillir soixante (60) étudiants. Cette salle de classe offre un accès à un réseau sans fil pour les ordinateurs portables des étudiants et comporte tout l'équipement audiovisuel requis pour la captation et l'enregistrement des cours qui seront mis en ligne.

2.3.3 Espace détente

Un espace détente est aménagé à l'étage, adjacent à la bibliothèque, afin d'offrir aux étudiants un coin de repos pour relaxer et fraterniser. On demande aux étudiants de respecter les biens et installations afin de maintenir les espaces propres, agréables et invitants.

2.4 HÉBERGEMENT

Le campus de l'ITF ne dispose pas présentement de résidences destinées à héberger les étudiants. Par contre, nous sommes toujours disponibles pour assister les étudiants dans leur recherche de logement en les référant à d'autres étudiants, églises ou contacts.

Il est de la responsabilité de chaque étudiant étranger de communiquer avec la direction de l'ITF, dès l'obtention de son permis d'études émis par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), afin de l'informer des détails concernant son arrivée au Québec (Canada).

2.5 STATIONNEMENTS RÉSERVÉS

Les stationnements situés à l'avant et sur les côtés de l'ITF sont réservés aux employés de l'ITF, de l'ACF et d'ANV dont l'entrepôt est adjacent aux bureaux de l'ITF. Les étudiants et visiteurs sont priés de stationner leur véhicule sur la rue (en respectant bien les restrictions). L'Église Nouvelle Vie met aussi à la disposition des étudiants une partie de son stationnement qui est tout près de l'ITF. Cette consigne est valide en tout temps incluant les soirées et les weekends et l'ITF s'attend à la collaboration de la part de tous les étudiants.

3. VIE ÉTUDIANTE

3.1 CONDUITE GÉNÉRALE

À l'Institut de théologie pour la francophonie, nous croyons que chaque étudiant doit se comporter selon les principes chrétiens et arborer des actions dignes d'un disciple de Jésus-Christ. Toute personne impliquée dans la direction, l'administration et l'enseignement à l'ITF doit refléter cette évidence et en imprégner sa vie personnelle.

Afin d'atteindre et de maintenir ces standards, l'ITF a établi des critères de vie que les étudiants doivent s'appliquer à adopter et maintenir :

- Une attitude de gentillesse, empressée envers les autres membres de la communauté étudiante selon Philippiens 1.27, 2.18.
- Un respect de l'autorité et de la considération pour les biens qui leurs sont confiés selon Romains 13.1-7.
- Des standards et habitudes de moralité sexuelle exemplaire selon 1 Corinthiens 6.9-10 et Romains 1.26-27.
- Des standards d'éthique et des principes bibliques, en faisant preuve d'honnêteté dans les relations et en se gardant du commérage, du plagiat et du vol sous toutes formes selon Éphésiens 4.25-32.
- Une évidence de vie mise à part dans la conduite selon Éphésiens 5.3-8,18.
- Un refus de participer à tout genre de divertissement qui pourrait être au détriment d'une bonne croissance spirituelle personnelle ou à l'égard des autres selon Philippiens 4.8, Matthieu 12.35 et 1 Corinthiens 8.9-11.
- Une vie reflétant le caractère de Jésus-Christ dans les attitudes face à l'entourage et dans les relations hors de la communauté estudiantine, en démontrant de la courtoisie, de l'humilité, du respect et de l'attention afin d'être un témoignage irréprochable selon Colossiens 4.5-6 et Éphésiens 5.15-17.
- Une adresse respectueuse envers le personnel de direction, administratif ainsi que les membres du corps professoral, en évitant les familiarités.

L'étudiant, conformément à son admission à l'ITF, s'engage à vivre selon les critères et standards établis par l'ITF. Advenant qu'un ou plusieurs de ces critères ne conviennent pas à un étudiant, il doit quand même s'y conformer tant et aussi longtemps qu'il étudiera à l'ITF.

3.2 HARCÈLEMENT

3.2.1 Objectif

L'Institut de théologie pour la francophonie reconnaît la dignité et la valeur de chaque individu et affirme, en ce sens, son engagement ferme à prévenir et à faire cesser toute situation de harcèlement psychologique ou sexuel, le cas échéant, y compris toute forme de harcèlement discriminatoire. Le harcèlement en milieu de travail ainsi que dans un établissement d'enseignement n'est aucunement toléré alors que tous les employés, étudiants, auditeurs libres et bénévoles de l'Institut de théologie pour la

francophonie ont droit à un milieu de travail et d'étude sain et exempt de harcèlement.

La présente politique vise à établir les principes d'intervention qui seront appliqués à l'Institut de théologie pour la francophonie advenant qu'une plainte pour harcèlement soit déposée ou qu'une situation de harcèlement soit signalée.

3.2.2 Portée

La présente politique s'applique à l'ensemble du personnel rémunéré et bénévole de l'Institut de théologie pour la francophonie ainsi qu'à ses étudiants, auditeurs libres ainsi qu'à son conseil d'administration et à tous les niveaux hiérarchiques, le cas échéant, notamment dans les lieux et contextes suivants :

- les lieux de travail;
- les salles de classe;
- les aires communes;
- tout autre endroit où des personnes doivent se trouver dans le cadre de leur emploi et/ou implication et/ou étude (ex. : cours, réunions, formations, déplacements et activités organisées par l'Institut de théologie pour la francophonie);
- les communications par tout moyen, technologique ou autre.

3.2.3 Définition

La Loi sur les normes du travail définit le harcèlement psychologique comme suit :

« Une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié et qui entraîne, pour celui-ci, un milieu de travail néfaste. Pour plus de précision, le harcèlement psychologique comprend une telle conduite lorsqu'elle se manifeste par de telles paroles, de tels actes ou de tels gestes à caractère sexuel. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement psychologique si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour le salarié. »

De plus, la Loi sur les normes du travail donne des critères pour déterminer ce qui peut être considéré comme du harcèlement psychologique ou sexuel, soit:

- une conduite vexatoire (blessante, humiliante);
- qui se manifeste de façon répétitive ou lors d'une action unique et grave;
- de manière hostile (agressive, menaçante) ou non désirée;
- pouvant porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité de la personne;
- entraînant, pour celle-ci, un milieu de travail néfaste (nocif, nuisible).

Il est à noter que tous ces critères se doivent d'être satisfaits afin de conclure au harcèlement.

Ces conditions incluent les paroles, les actes ou les gestes à caractère sexuel et trouvent non seulement application dans un contexte de travail, mais également auprès des étudiants et auditeurs libre de l'établissement d'enseignement qu'est l'Institut de théologie pour la francophonie

Le harcèlement psychologique inclut le harcèlement sexuel ainsi que le harcèlement lié à l'un des motifs de discrimination contenus à l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne. Ces motifs sont notamment la race, la couleur de la peau, le sexe, la grosseur, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Bien qu'une distinction fondée sur l'article 20 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne puisse être possible au sein de l'Institut de Théologie pour la Francophonie, en aucun cas le harcèlement ne sera toléré.

À titre d'exemple, les comportements qui suivent pourraient être considérés comme étant des conduites vexatoires constituant du harcèlement s'ils correspondent à tous les critères de la Loi (énoncés ci-haut).

Comportements pouvant être liés à du harcèlement psychologique :

- intimidation, cyber intimidation, menaces, isolement;
- propos ou gestes offensants ou diffamatoires à l'égard d'une personne ou de son travail;
- violence verbale;
- dénigrement.

Comportements pouvant être liés à du harcèlement sexuel :

- Toute forme d'attention ou d'avance non désirée à connotation sexuelle, par exemple :
  - sollicitation insistante;
  - regards, baisers ou attouchements;
  - insultes sexistes, propos grossiers;
- propos, blagues ou images à connotation sexuelle par tout moyen, technologique ou autre.

La notion de harcèlement doit être distinguée d'autres situations telles qu'un conflit interpersonnel, un stress lié au travail ou aux études, ou des contraintes professionnelles. Le harcèlement psychologique ne doit pas non plus être confondu avec l'exercice normal des droits de gestion de l'employeur, notamment son droit de répartition des tâches et son droit d'imposer des mesures disciplinaires. Il en est de même du droit de la direction de l'Institut de théologie pour la francophonie quant à l'imposition de travaux et/ou examens et des attentes propres à un établissement d'enseignement envers ses étudiants. Dans la mesure où l'Institut de théologie pour la francophonie n'exerce pas ses droits de façon abusive ou discriminatoire, ses actions ne constituent pas du harcèlement psychologique.

3.2.4 Énoncé et engagement de l'Institut de théologie pour la francophonie

La présente politique constitue un levier pour mobiliser l'ensemble de la direction, du personnel, des étudiants, auditeurs libres et bénévoles de l'Institut de théologie pour la francophonie autour des objectifs ci-haut mentionnés.

L'Institut de théologie pour la francophonie ne tolère ni n'admet aucune forme de harcèlement psychologique ou sexuel, que ce soit :

- par des supérieurs envers les membres de leur équipe, salariés, bénévoles, collaborateurs, étudiants et auditeurs libres;
- entre collègues;
- entre étudiants/auditeurs libres;
- par des personnes salariées ou bénévoles envers leurs supérieurs;
- par des étudiants et/ou auditeurs libres envers leurs professeurs ou tous membres du personnel;
- de la part de toute personne qui lui est associée : représentant, membre du corps professoral, du conseil d'administration, visiteur ou autre.

Par conséquent, l'Institut de théologie pour la francophonie s'engage à :

- prendre les moyens raisonnables pour offrir un milieu de travail exempt de toute forme de harcèlement afin de protéger la dignité ainsi que l'intégrité psychologique et physique des personnes;
- prendre les moyens raisonnables pour prévenir et faire cesser le harcèlement psychologique ou sexuel lorsqu'elle est informée d'une telle conduite;
- mettre à la disposition de ses employés, bénévoles, étudiants et auditeurs libres un mécanisme interne d'aide et de secours et à traiter avec diligence et discrétion toute plainte de harcèlement, conformément à la procédure décrite ci-dessous.

À cet effet, tout comportement lié à du harcèlement pourra entraîner l'imposition de mesures administratives ou disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement, ou à la suspension ou au renvoi comme étudiant ou auditeur libre de l'Institut de théologie pour la francophonie, selon le cas.

3.2.5 Attentes envers le personnel, les étudiants et les auditeurs libres

Il appartient à tout le personnel rémunéré et bénévole ainsi qu'aux étudiants et auditeurs libres d'adopter un comportement favorisant le maintien d'un milieu exempt de harcèlement psychologique ou sexuel.

La personne qui est témoin d'une situation de harcèlement est invitée à le signaler à la directrice générale de l'Institut de théologie pour la francophonie, madame Hélène Bégin Rhéaume.

3.2.6 Procédure de traitement des plaintes et signalements

Si une personne croit qu'elle est harcelée par un supérieur, collègue, bénévole, étudiant, auditeur libre ou toute autre personne au sein de l'Institut de théologie pour la francophonie, les procédures suivantes doivent être mises à exécution :

1. Lorsque cela est possible, la personne qui croit subir du harcèlement psychologique ou sexuel doit d'abord informer la personne qui l'importune que certains de ses comportements, paroles et/ou actions sont indésirables et lui demander d'y mettre fin.

2. Si cette première intervention n'est pas envisageable ou si le harcèlement se poursuit, la personne doit signaler la situation et ses inquiétudes à la directrice générale de l'Institut de théologie pour la francophonie, madame Hélène Bégin Rhéaume, afin que soient identifiés les incidents et comportements problématiques.

3. Cette personne doit également noter la date et les détails des incidents ainsi que les démarches qu'elle a effectuées pour tenter de régler la situation.

4. Dès réception d'une plainte, la direction et/ou le conseil d'administration de l'Institut de théologie pour la francophonie, mènera une enquête complète et approfondie afin d'identifier les moyens requis et appropriés pour intervenir de façon impartiale, respectueuse et confidentielle, et ce, en toute légalité, et afin de favoriser la guérison et restauration.

5. La personne ayant déposé la plainte sera subséquemment informée des résultats et des conclusions. Advenant que l'enquête détermine qu'une personne a été harcelée par un membre du personnel, ce dernier sera soumis à des mesures disciplinaires proportionnelles à la situation signalée, lesquelles peuvent aller jusqu'au congédiement ou à la cessation de l'implication. Advenant que l'enquête détermine qu'une personne a été harcelée par un étudiant ou un auditeur libre, ce dernier sera soumis à des mesures disciplinaires proportionnelles à la situation signalée, lesquelles peuvent aller jusqu'à la suspension ou au renvoi de l'Institut de théologie pour la francophonie. Le choix de la mesure applicable tiendra alors compte de la gravité et des conséquences du ou des gestes ainsi que du dossier antérieur de la personne qui les a posés.

Bien qu'une plainte puisse être formulée verbalement ou par écrit, il est toujours préférable de soumettre une plainte formelle écrite et d'en conserver une copie dans un dossier. Les comportements reprochés doivent être décrits avec autant de précision que possible pour qu'une intervention puisse être réalisée rapidement afin de faire cesser la situation.

La personne responsable désignée par l'Institut de théologie pour la francophonie est:

Hélène Bégin Rhéaume
Directrice générale
365, rue du Parc industriel, Longueuil, Québec J4H 3V7
Tél. : (450) 646-4238
Courriel: hrheaume@itf-francophonie.com

3.2.7 Principes d'interventions

L'Institut de théologie pour la francophonie s'engage à :

- prendre en charge la plainte ou le signalement dans les plus brefs délais;
- préserver la dignité et la vie privée des personnes concernées, c'est-à-dire de la personne qui a fait la plainte, de la personne qui en fait l'objet et des témoins;
- veiller à ce que toutes les personnes concernées soient traitées avec respect, bienveillance, équité et objectivité et à ce qu'un soutien adéquat leur soit offert;
- protéger la confidentialité du processus d'intervention, notamment des renseignements relatifs à la plainte ou au signalement;
- offrir aux personnes concernées de tenir, avec leur accord, une rencontre avec elles en vue de régler la situation;
- mener, au besoin, une enquête sans tarder et de façon objective, ou en confier la responsabilité à un intervenant externe. Les personnes concernées seront informées de la conclusion de cette démarche. Si l'enquête ne permet pas d'établir qu'il y a eu des comportements inacceptables, toutes les preuves matérielles seront conservées pendant deux ans et détruites par la suite;
- prendre toutes les mesures raisonnables pour régler la situation, y compris les mesures disciplinaires appropriées.

Toute personne qui commet un manquement à la politique de harcèlement fera l'objet de mesures disciplinaires appropriées. Le choix de la mesure applicable tiendra compte de la gravité et des conséquences du ou des gestes ainsi que du dossier antérieur de la personne qui les a posés.

La personne qui déposerait des accusations mensongères dans le but de nuire est également passible de mesures disciplinaires appropriées.

Dans le cadre du traitement et du règlement d'une situation ayant trait à du harcèlement au travail, nul ne doit subir de préjudice ou faire l'objet de représailles de la part de l'Institut de théologie pour la francophonie.

Une personne qui croit subir ou avoir subi du harcèlement psychologique ou sexuel en lien avec son travail peut aussi porter plainte en tout temps directement auprès de la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* (CNESST). Le délai maximal pour ce faire est de deux (2) ans à compter de la dernière manifestation de harcèlement. La plainte peut être déposée en ligne https://www.cnt.gouv.qc.ca/plaintes-et-recours/plainte-pour-harcelement-psychologique/plainte-pour-harcelement-psychologique/index.html ou par téléphone au 1-844 838-0808. Le choix d'une personne salariée de s'adresser d'abord à son employeur n'a pas pour effet de l'empêcher de porter plainte aussi auprès de la CNESST.

3.3 PARTICIPATION À LA VIE ÉTUDIANTE

Des rassemblements spirituels sont organisés pour les étudiants demeurant dans la grande région montréalaise et les couronnes nord et sud de Montréal. Ils sont communément appelés « chapelles étudiantes hebdomadaires » et « chapelles mensuelles ». Des événements spéciaux sont également organisés à quelques reprises pendant l'année : conférence, journée d'orientation, journée de ressourcement spirituel, collation des grades et autres rassemblements ministériels bénéfiques à la communauté estudiantine de l'ITF.

Un calendrier annuel où figurent les dates importantes est également disponible sur le site internet de l'ITF. La présence de tous les étudiants à ces évènements est fortement recommandée.

L'étudiant en formation pour le ministère doit assister avec assiduité aux réunions hebdomadaires offertes par son église locale et s'efforcer d'y maintenir une implication régulière dans divers départements.

3.4 ALLURE GÉNÉRALE ET TENUE VESTIMENTAIRE

L'allure générale d'un individu doit refléter son caractère intérieur. Tout étudiant admis à temps plein et à temps partiel, de même que l'auditeur libre, doit toujours refléter une saine hygiène personnelle et se vêtir sobrement et proprement en tout temps lorsqu'il se trouve sur le campus de l'ITF. Afin de maintenir et préserver certains standards d'allure générale et de tenue vestimentaire adéquate, il pourrait arriver, à la demande de la direction, qu'un étudiant doive apporter les changements nécessaires afin de correspondre à l'image recherchée par l'ITF.

3.5 NOURRITURE ET BREUVAGES

La direction de l'ITF n'autorise pas l'étudiant à apporter de la nourriture dans la salle de classe et dans la bibliothèque. Les bouteilles d'eau et les breuvages dans un contenant fermé avec un couvercle sont autorisés dans la salle de classe. Quant à la bibliothèque, aucun breuvage, autre qu'une bouteille d'eau, n'est accepté. La collaboration de chaque étudiant est demandée afin que cette directive soit respectée. Une aire réservée à la consommation de nourriture et de breuvages est aménagée au rez-de-chaussée. Aussi, pour faciliter le travail de notre service d'entretien, nous demandons de ne pas jeter de déchets liquides dans les poubelles.

4. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ITF

4.1 COMITÉ D'ADMINISTRATION

- Claude Houde, président
- Mark Lecompte, vice-président
- Jocelyn Olivier, secrétaire-trésorier
- Hélène Bégin Rhéaume, administratrice
- Monique Dion, administratrice
- Denis Favreau, administrateur
- Pierre Fortier, administrateur
- Rémi Labonté, administrateur
- Joseph Kabuya Masanka, administrateur
- Glenn Smith, administrateur

4.2 ÉQUIPE DE DIRECTION ET PERSONNNEL DE SOUTIEN

- Mark Lecompte, M. Th., Ph, D. (*cand*) (mlecompte@itf-francophonie.com)
  Président
- Hélène Bégin Rhéaume (hrheaume@itf-francophonie.com)
  Directrice générale et directrice des études du premier cycle
- Glenn Smith, Dr Min., D. Hon. (gsmith@itf-francophonie.com)
  Doyen académique et directeur des études du deuxième cycle
- Irène Hilderal (ihilderal@itf-francophonie.com)
  Adjointe administrative et académique
- Francine Gauthier (fgauthier@itf-francophonie.com)
  Réceptionniste
- Béatrice Fayt (bibliothequ@itf-francophonie.com)
  Bibliothécaire
- Étienne Plasse (eplasse@itf-francophonie.com) (support@itf-francophonie.com)
  Webmestre et technicien audiovisuel

4.3 CORPS PROFESSORAL

Archambault, Simon (sarchambault@egliseleportail.com)

- Maîtrise en Théologie – Études bibliques, Université de Montréal (Canada)
- Baccalauréat en Théologie – Mineure en théologie pratique, Institut de théologie pour la francophonie (ITF) (Longueuil, Canada)
- Diplôme en Technique télévisuelle et cinématographie, Institut André-Grasset (Montréal, Canada)
- Pasteur adjoint à l'Église Le Portail (Laval, Canada)
- Professeur à l'ITF depuis 2018
- Statut de professeur associé de l'Université Laval

Bourin, Guillaume (guillaume.bourin@gmail.com)

- Candidat au Doctorat en Théologie, University of Aberdeen (Royaume Uni)
- Maîtrise en Théologie – Spécialisation Ancien Testament, Southwestern Baptist Theological Seminary (Fort Worth, Texas, USA)

- Maîtrise en Divinité – Spécialisation en langue biblique, Southwestern Baptist Theological Seminary (Fort Worth, Texas, USA)
- Baccalauréat STT Commerce, Lycée Jean Jaurès (France)
- Professeur à l'ITF depuis 2019
- Statut de professeur associé de l'Université Laval

Brassard, Gaétan (gbrassard@egliseleportail.com)
- Maîtrise en Théologie - Études bibliques, Université de Montréal (Canada)
- Certificat en Sciences religieuses, Université de Montréal (Canada)
- Diplôme en Théologie, Institut Biblique Bérée (Montréal, Canada)
- Pasteur principal de l'Église le Portail (Laval, Canada)
- Pasteur et prédicateur depuis 1994
- Professeur à l'ITF depuis 2008
- Statut de professeur associé de l'Université Laval

Décary, Daniel (ddecary@gmail.com)
- Maîtrise en Counselling pastoral, Université de Sherbrooke (Canada)
- Baccalauréat en Psychologie, Waterloo University (USA)
- Baccalauréat en Théologie, Collège Biblique Québec (Canada)
- Pasteur et prédicateur depuis 1988
- Fondateur du ministère en counselling pastoral « Ruisseaux de Vie » en 2006
- Professeur à l'ITF depuis 2007
- Statut de professeur associé de l'Université Laval

Hoskins Smith, Sandy (sandysmith55@gmail.com)
- Maîtrise en Études bibliques et Intervention, Université de Montréal (Canada)
- Baccalauréat en Lettres et Littératures françaises, Université de Maryland (USA)
- Certificat de deuxième cycle en Théologie, Institute of Biblical Studies (USA)
- Certificat en Journalisme, Université Concordia (Montréal, Canada)
- Professeure à l'ITF depuis 2008
- Statut de professeure associée de l'Université Laval

Houde, Claude (choude@nouvellevie.com)
- Diplôme en Théologie, Zion Bible Institute (USA)
- Pasteur fondateur et pasteur principal de l'Église Nouvelle Vie (Longueuil, Canada)
- Plus de 35 ans d'expérience en ministère pastoral et conférencier international
- Président du comité d'administration de l'ITF
- Professeur à l'ITF depuis 2005

Lachance, Christian (christian@emosaique.org)
- Baccalauréat en Théologie, Institut Biblique du Québec (Longueuil, Canada)
- Pasteur de jeunesse au Carrefour Chrétien de la Capitale durant 10 ans (Québec, Canada)
- Pasteur fondateur de l'Église Communautaire Mosaïque en 2005 (Québec, Canada)
- Professeur à l'ITF depuis 2010

Lecompte, Mark (mlecompte@itf-francophonie.com)
- Candidat au Doctorat en Théologie, Université Laval (Québec, Canada)
- Maîtrise en Théologie, Tyndale College & Seminary (Toronto, Canada)

- Président fondateur de l'Institut de théologie pour la francophonie en 2005
- Président de l'Institut Biblique du Québec (Longueuil, Canada) de 1997 à 2005
- Pasteur associé à l'Église Nouvelle Vie (Longueuil, Canada)
- Plus de 35 ans d'expérience en ministère pastoral et conférencier international
- Enseignant dans les institutions théologiques depuis 1997
- Vice-président du comité d'administration de l'ITF
- Statut de professeur associé de l'Université Laval

Masanka, Joseph Kabuya (jkabuyamasanka@eglisecitadelle.com)

- Doctorat en Théologie, Faculté Universitaire de Théologie Protestante de Bruxelles (Belgique)
- Maîtrise en Théologie, Faculté de Théologie Évangélique de Bangui (FATEB), République centrafricaine)
- Diplôme d'Études approfondies, Vaux-sur-Seine (France)
- Pasteur fondateur de la Communauté Évangélique de Pentecôte devenue l'Église La Citadelle (Montréal, Canada)
- Aumônier de l'Église du Christ au Congo (ECC) auprès de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, Campus de l'ISTA
- Enseignant dans les institutions théologiques depuis 1994
- Professeur à l'ITF depuis 2005
- Statut de professeur associé de l'Université Laval

Morissette, Denis (denis@denismorissette.com)

- Maîtrise en Psychoéducation, Université de Sherbrooke (Canada)
- Baccalauréat en Psychoéducation, Université du Québec (Trois-Rivières, Canada)
- Certificat de Institute of Pastoral Counselling (Ohio, USA)
- Président fondateur du ministère Sauf Conduit Inc., devenu Denis Morissette : Des Solutions pour la vie! (Boucherville, Canada)
- Pasteur consultant en relation d'aide à l'Église Nouvelle Vie (Longueuil, Canada)
- Membre de l'Association des psychoéducateurs du Québec
- Enseignant dans les institutions théologiques depuis plusieurs plus de 35 ans
- Professeur à l'ITF depuis 2005
- Statut de professeur associé de l'Université Laval

Raccah, William (wvc3@telus.net)

- Doctorat en Éthique de l'Ancien Testament, Université Laval (Québec, Canada)
- Maîtrise en Études bibliques de l'Ancien Testament, Southern California College (USA)
- Baccalauréat en Religion et Études bibliques, Southern California College (USA)
- Diplôme en Théologie, Northwest Bible College (Edmonton, Canada)
- Enseignant dans les institutions théologiques depuis plusieurs années
- Professeur à l'ITF depuis 2014
- Statut de professeur associé de l'Université Laval

Reader, Stéphanie (sreader@nouvellevie.com)

- Doctorat en Biochimie, Université du Québec (Montréal, Canada)
- Récipiendaire de la Médaille du Gouverneur Général du Canada pour la qualité exceptionnelle de sa thèse en biochimie
- Maîtrise en Océanographie, Université du Québec (Rimouski, Canada)

- Responsable du ministère de la femme à l'Église Nouvelle Vie (Longueuil, Canada) depuis 2000
- Conférencière et oratrice dans la francophonie mondiale depuis 2003
- Professeure à l'ITF depuis 2005
- Statut de professeure associée de l'Université Laval

Smith-Kingston, Christa (christasmith@gmail.com)
- Candidate au Doctorat en « Transformational Leadership », Bakke Graduate University, Dallas, Texas (USA)
- Maîtrise en « Arts in Global Urban Leadership », Bakke Graduate University, Dallas, Texas (USA)
- Baccalauréat en « Arts in Linguistics », McGill University, (Montréal, Canada)
- Agente en développement communautaire à Innovation Jeunes (Direction chrétienne)
- Professeure à l'ITF depuis 2019
- Statut de professeure associée de l'Université Laval

Smith, Glenn (gsmith@itf-francophonie.com)
- Doctorat en ministère urbain, Northern Baptist Theological Seminary, (Chicago, USA)
- Doctorat honorifique, Union des universités privées d'Haïti pour contribution en pratique théologique en ministère urbain
- Maîtrise en Patrologie, Université d'Ottawa (Canada)
- Directeur général à Direction Chrétienne (Montréal, Canada) de 1983 à 2018
- Président d'Urbanus (Canada)
- Enseignant depuis de nombreuses années dans les institutions théologiques et protestantes
- Membre du conseil d'administration de World Vision Canada de 1993 à 2005
- Auteur, coauteur et éditeur de plusieurs livres et rédacteur de nombreux articles sur la mission urbaine
- Professeur à l'ITF depuis 2008
- Statut de professeur associé de l'Université Laval

Tousignant, Sylvain (stousignant@nouvellevie.com)
- Maîtrise en Théologie, Université Laval (Québec, Canada)
- Certificat en Relation d'aide et Soins pastoraux, Institut Biblique du Québec (Longueuil, Canada)
- Diplôme en Théologie, Formation Timothée (Québec, Canada)
- Pasteur des ministères à l'Église Nouvelle Vie (Longueuil, Canada) depuis 2009
- Pasteur depuis 1983
- Professeur à l'Institut Biblique du Québec (Longueuil, Canada) de 1999 à 2009
- Professeur à l'ITF depuis 2010
- Statut de professeur associé de l'Université Laval

5. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENTS ACADÉMIQUES

5.1 ANNÉE SCOLAIRE

À l'Institut de théologie pour la francophonie, une année scolaire est composée de trois (3) sessions réparties de la façon suivante :

- Automne : septembre à décembre (session à privilégier pour débuter un programme)
- Hiver : janvier à avril
- Été : mai à août

5.2 CATÉGORIES D'ÉTUDIANT

5.2.1 Étudiant régulier – temps plein

Un étudiant admis dans un programme de formation (certificat ou baccalauréat) qui est inscrit à quatre (4) cours ou plus dans une même session est considéré comme un étudiant à temps plein.

5.2.2 Étudiant régulier – temps partiel

Un étudiant admis dans un programme de formation (certificat ou baccalauréat) qui est inscrit à trois (3) cours et moins dans une même session est considéré comme un étudiant à temps partiel.

5.2.3 Étudiant provisoire

Un candidat ne rencontrant pas tous les critères et exigences d'admission établis par l'ITF pourrait être admis comme étudiant provisoire en prenant un maximum de trois (3) cours par session. Ce statut est temporaire, jusqu'à ce qu'il réponde à l'ensemble des critères et exigences. Aucun diplôme n'est relié à ce statut mais les crédits académiques pour la réussite des cours sont cumulables.

5.2.4 Auditeur libre

Un participant n'ayant pas ouvert de dossier à l'ITF en déposant une demande d'admission mais qui est inscrit dans un cours dans le seul but d'enrichir ses connaissances bibliques, théologiques ou pratiques sans remettre les travaux et autres exigences académiques reliées au cours inscrit, est considéré comme un auditeur libre. Celui-ci doit laisser la priorité aux étudiants réguliers lors des débats, discussions et autres activités du cours.

5.3 CHANGEMENT DE STATUT D'ÉTUDIANT

Un étudiant régulier désirant changer son statut d'étudiant régulier pour devenir auditeur libre doit en aviser par écrit le registrariat de l'ITF en respectant les dates et délais indiqués ci-dessous. Ce changement de statut demeure toutefois soumis aux mêmes conditions de crédit/remboursement décrites dans la section 6.4.4 de ce Guide.

Un auditeur libre, n'ayant jamais ouvert un dossier d'admission ou suivi un cours en tant qu'étudiant régulier, peut modifier son statut d'auditeur libre à étudiant régulier en informant par écrit le registrariat de l'ITF et en présentant une demande d'admission et en payant les droits requis (50 $ étudiant canadien ou 100 $ étudiant étranger). Il doit aussi prévoir de payer la différence monétaire pour valider l'inscription au cours en tant qu'étudiant régulier. Des frais administratifs de 50 $ sont aussi exigés pour valider le changement de statut. Cette procédure ne peut être effectuée qu'une seule fois par un auditeur libre.

Le changement de statut d'un étudiant régulier à auditeur libre ou d'un auditeur libre à étudiant régulier (suivant sa formation en présentiel sur le campus ou à distance par les cours en ligne) doit être effectué dans les délais suivants :

- Session d'automne : **avant le 10 octobre**
- Session d'hiver : **avant le 15 février**
- Session d'été : **avant le 1er juin**
- Cours intensif d'une semaine : **avant le mardi**
- Cours enseigné les vendredis ou samedis : **avant le deuxième cours**

À défaut de respecter cette procédure et ces délais, l'étudiant régulier ou l'auditeur libre ne peut pas modifier son statut et conserve le statut qu'il avait au moment de son inscription initiale. Dans le cas de l'étudiant régulier, il est tenu de se conformer à toutes les exigences du cours (travaux et examens) afin d'éviter une mention « cours échoué par abandon » à son dossier académique.

5.4 CRÉDITS ET ÉQUIVALENCES DE COURS/CRÉDITS

5.4.1 Crédits

Le crédit est une unité qui permet à l'ITF d'attribuer une valeur numérique en nombre d'heures aux activités académiques. Il correspond à la charge de travail exigée d'un étudiant pour satisfaire les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche (cours, stages, laboratoires d'apprentissage, lectures, recherches, etc.).

Un crédit correspond à quinze (15) heures d'activités académiques. Il est à noter que tous les cours de l'ITF comprennent trois (3) crédits, soit quarante-cinq (45) heures. Pour chaque tranche de trois (3) heures d'activités académiques en classe, environ quatre (4) à six (6) heures de travail personnel est exigé de l'étudiant.

5.4.2 Reconnaissance des acquis et équivalence de cours/crédits

Il est possible d'obtenir une reconnaissance des acquis ou une équivalence de crédits pour des cours antérieurs de même nature. L'étudiant doit en faire la demande au registrariat et fournir les pièces justificatives appropriées, c'est-à-dire, des relevés de notes originaux et officiels et aussi, lorsque nécessaire, des copies des syllabus (plans de cours). Cette reconnaissance des acquis ou équivalence de cours est accordée si les objectifs et buts d'apprentissage, le contenu et le niveau du cours ainsi que la formation de l'enseignant sont adéquats. Dans tel cas, une reconnaissance ou équivalence pourrait être

accordée pour l'un ou plusieurs des cours réussis en fonction des normes académiques en vigueur. Un cours ainsi équivalu ou une reconnaissance des acquis dans un programme de l'ITF apparaît au relevé de notes de l'étudiant avec le nombre de crédits obtenus. Ces crédits sont pris en compte dans le total des crédits requis pour la complétion du programme.

Dans le cas d'une admission dans un programme de Certificat de l'ITF, un maximum de trois (3) cours (9 crédits) suivis dans un autre établissement d'enseignement reconnu pourrait être équivalu. Pour une admission dans le programme du Baccalauréat, un maximum de dix (10) cours (30 crédits) pourraient être équivalu.

Des frais administratifs de **50 $** sont exigés pour l'étude du dossier en vue d'une reconnaissance des acquis ou équivalence de cours/crédits. Un frais additionnel de 30 $ par cours reconnu est exigé pour compléter la reconnaissance d'acquis dans un programme de l'ITF.

5.5 COURS

Un cours correspond à un ensemble d'outils d'enseignement et d'étude. Ainsi, un cours peut prendre diverses formes telles que : leçons magistrales, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, laboratoires, lectures dirigées, etc. Les cours sont répartis en fonction de différents niveaux de difficulté. Dans chaque programme, ces cours se présentent selon trois (3) catégories :

- Cours obligatoires
- Cours complémentaires
- Cours optionnels

5.5.1 Cours obligatoires

Ils correspondent à la formation générale de base minimum ou tronc commun, qu'un étudiant inscrit dans un programme spécifique doit réussir pour l'obtention du Certificat ou du Baccalauréat. Ces cours doivent être suivis et réussis avant de pouvoir suivre les cours complémentaires du programme d'admission.

5.5.2 Cours complémentaires

Les cours complémentaires portent sur les différents domaines d'études tels que les études bibliques, la relation d'aide (counselling pastoral), les stages, la théologie et la théologie pratique. Ils viennent compléter les cours obligatoires pour chaque programme afin de maintenir la structure équilibrée d'un programme suivant la philosophie et la mission de l'ITF. Ces cours doivent être suivis et réussis avant de pouvoir suivre les cours optionnels du programme d'admission.

5.5.3 Cours optionnels

Ces cours correspondent à l'ensemble des cours offerts à l'ITF. L'étudiant doit en choisir un certain nombre afin de diversifier sa formation en fonction de ses

intérêts et de ses goûts personnels. Les cours optionnels peuvent être choisis parmi l'ensemble des cours sélectionnés et suggérés pour chaque programme. La structure détaillée pour chaque programme est indiquée dans les sections 8 (formation en présentiel) et 9 (formation à distance) de ce Guide. À noter que certains programmes n'offrent aucune possibilité de cours optionnels.

5.6 ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ AUX COURS

Afin de réussir adéquatement sa formation, il est essentiel que l'étudiant soit présent à chaque cours enseigné en présentiel. Un étudiant qui doit s'absenter est tenu d'en aviser préalablement le professeur et le registrariat par courriel. Il va sans dire que cette absence doit être valable et justifiée. Tout étudiant qui s'absente à plus de deux (2) cours, même avec une raison valable et justifiée, pourrait être considéré comme ayant abandonné le cours. La mention « cours échoué par abandon » serait alors inscrite à son dossier académique. Dans le cas d'une absence prolongée, un billet médical attestant de la maladie et de l'incapacité de l'étudiant à étudier doit être fourni afin d'éviter un échec par abandon. Par ailleurs, la ponctualité est de mise et un étudiant arrivant en retard, sans s'être préalablement justifié auprès du professeur et du registrariat de l'ITF, pourrait se voir refuser l'accès au cours.

5.7 ANNULATION, ABANDON ET ÉCHEC D'UN COURS

Si un étudiant annule un cours auquel il est déjà inscrit, un crédit/remboursement pourrait être consenti selon les modalités décrites dans la section 6.4 de ce Guide. Il est à noter que l'absence à un cours, l'arrêt de paiement ou le non-paiement d'un cours ne constitue aucunement un motif d'annulation du cours. Seul un avis écrit, daté et signé peut permettre de déterminer s'il s'agit d'une annulation, d'un abandon ou d'un échec.

Un cours annulé par un avis écrit avant la première heure d'enseignement, n'apparaît pas au dossier académique ni au relevé de notes annuel de l'étudiant. Il en va de même si l'annulation se fait par écrit alors que le cours a commencé et que la date limite prescrite pour l'obtention d'un crédit/remboursement n'est pas encore dépassée. Par contre, si le délai pour l'obtention d'un crédit/remboursement est dépassé et que l'étudiant informe par écrit de son intention d'annuler ou d'abandonner un cours, la mention « cours abandonné » sera inscrite au dossier de l'étudiant. Si un étudiant ne réussit pas à obtenir la note de passage requise (D) pour la réussite d'un cours, la mention « échec » sera inscrite à son dossier académique. Suivant la section 7.7.2 de ce Guide, si un étudiant termine la session sans remettre la totalité des travaux, la mention « cours échoué » sera inscrite à son dossier académique et à son relevé de notes annuel.

5.8 RENVOI

Dans des cas particuliers, il pourrait arriver qu'il soit demandé à un étudiant de se retirer de l'ITF. Cette procédure pourrait entre autres survenir lorsqu'un étudiant a été admis avec le statut d'étudiant « provisoire » et que finalement, il se trouverait inapte à se conformer aux exigences et aux idéaux de l'ITF. Un renvoi pourrait aussi survenir si les croyances et convictions d'un étudiant devenaient contraires à celles endossées et prônées par l'ITF, ou une non-conformité aux standards de vie établis par l'ITF (Sections 1.3 et 3 « Croyances et convictions » et « Vie étudiante » de ce Guide).

6. PROGRESSION ACADÉMIQUE

6.1 ADMISSION

L'admission constitue la première des deux (2) étapes administratives préalables pour débuter un programme d'études à l'Institut de théologie pour la francophonie. La seconde est l'inscription aux cours. (Section 6.2 de ce Guide)

Un candidat désirant suivre des cours sous le statut d'auditeur libre n'a pas à passer par la procédure d'admission et seul son formulaire d'inscription aux cours est nécessaire pour lui permettre de suivre un cours.

6.1.1 Conditions d'admission

Voici les critères d'admission pour l'Institut de théologie pour la francophonie :

- Être âgé de dix-huit (18) ans et plus.
- Pour être admis, un candidat canadien ou résident permanent du Canada doit détenir au minimum un Diplôme d'études secondaires (DES), ou un Diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une équivalence d'un de ces diplômes.
- À défaut d'avoir un Diplôme d'études secondaires (DES), un Diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une équivalence, le postulant doit détenir une formation, une expérience et une compétence professionnelle concrète et valable, permettant d'évaluer et d'établir sa capacité à suivre une formation universitaire à l'ITF.
- Pour l'admission d'un candidat non québécois, l'âge minimal de dix-huit (18) ans est exigé et il doit être titulaire, au minimum, d'un diplôme pré-universitaire terminal, représentant douze (12) années de scolarité.

De plus, l'étudiant potentiel doit répondre aux exigences suivantes :

- Avoir une expérience personnelle de conversion depuis au moins un an.
- Répondre aux critères requis pour être membre d'une église locale et pouvoir fournir une référence pastorale. À noter qu'une référence pastorale provenant d'un conjoint ou d'un membre de la famille n'est pas recevable.
- Être convaincu de l'appel de Dieu pour exercer un ministère chrétien et être prêt à respecter les exigences d'une formation pour le ministère.
- Vivre selon les standards chrétiens acceptables et être exempt de toutes pratiques et habitudes répréhensibles. (Voir section 3.1 de ce Guide)
- Remplir un dossier d'admission et le déposer au registrariat de l'ITF dans les délais prescrits avec tous les documents requis et payer les droits exigés.
- Être apte à satisfaire aux conditions financières rattachées à sa formation.

6.1.2 Procédure d'admission – candidat québécois ou canadien

L'ITF est prêt à accueillir à chaque session, tous les étudiants québécois et canadiens ayant un appel au ministère, en leur offrant une formation en présentiel sur le campus à Longueuil ou une formation à distance au moyen des cours en ligne. Pour ouvrir un dossier à l'ITF :

- Le candidat doit satisfaire aux conditions d'admission précédemment mentionnées à la section 6.1.1 de ce Guide.
- Le candidat doit sélectionner et remplir, sous l'onglet « Admission et inscription » du site internet de l'ITF, le formulaire correspondant à son statut parmi les quatre (4) formulaires proposés.
- Le candidat doit joindre au formulaire d'admission les documents exigés numérisés, c'est-à-dire la photo d'identité (de type passeport en haute définition et en format jpeg) et les diplômes antérieurs, et finaliser et valider la demande par le paiement de 50 $ exigé pour les frais d'ouverture du dossier (non remboursables). S'il y a lieu, un paiement additionnel de 50 $ pour l'étude et la reconnaissance des acquis ou l'équivalence de cours est requis, advenant que le candidat ait suivi une formation universitaire pertinente antérieure à évaluer. Le cas échéant, les relevés de notes originaux des universités concernées devront être fournis pour l'étude. Cette demande doit être soumise selon les dates suivantes :

  Pour la session d'automne : **avant le 15 août**
  Pour la session d'hiver : **avant le 15 décembre**
  Pour la session d'été : **avant le 15 avril**

- Le candidat doit obtenir du registrariat de l'ITF, une lettre confirmant son acceptation comme étudiant qui lui indiquera aussi son numéro d'étudiant qui lui sera nécessaire pour procéder à l'inscription aux cours, suivant le programme dans lequel il a été admis.

6.1.3 Procédure d'admission – candidat étranger (hors Canada) pour une formation à distance

L'ITF désire offrir une formation à distance aux étudiants étrangers, demeurant dans divers pays francophones, qui ne peuvent pas venir suivre une formation en présentiel sur le campus de l'ITF au Québec.

La procédure d'admission est sensiblement la même que pour le candidat canadien. Il doit satisfaire aux conditions d'admission précédemment mentionnées à la section 6.1.1 de ce Guide.

- Le candidat doit sélectionner et remplir, sous l'onglet « Admission et inscription » du site internet de l'ITF, le formulaire correspondant à son statut parmi les quatre (4) formulaires proposés.
- Le candidat doit joindre au formulaire d'admission les documents exigés numérisés, c'est-à-dire la photo d'identité (de type passeport en haute résolution et en format jpeg) et les diplômes antérieurs, et valider la demande par le paiement de 100 $ canadiens exigé pour les frais d'ouverture du dossier (non remboursables). S'il y a lieu, un paiement additionnel de 50 $ pour l'étude et la reconnaissance d'acquis ou d'équivalences de cours est requis, advenant le cas où le candidat ait suivi une formation universitaire pertinente antérieure à évaluer. Le cas échéant, les relevés de notes originaux des universités concernées devront être fournis pour l'étude. Cette demande doit être soumise selon les dates suivantes :

Pour la session d'automne : **avant le 15 août**
Pour la session d'hiver : **avant le 15 décembre**
Pour la session d'été : **avant le 15 avril**

- Le candidat doit obtenir du registrariat de l'ITF, une lettre confirmant son acceptation comme étudiant qui lui indiquera aussi son numéro d'étudiant qui lui sera nécessaire pour procéder à l'inscription aux cours, suivant le programme dans lequel il a été admis.

6.1.4 Procédure d'admission – candidat étranger (hors Canada) pour une formation en présentiel sur le campus de l'ITF à Longueuil

L'ITF est heureux d'accueillir à chaque rentrée automnale plusieurs étudiants étrangers qui viennent au Québec pour suivre une formation sur le campus de l'ITF à Longueuil. Ils proviennent de plusieurs pays francophones et de plusieurs églises et milieux évangéliques. Pour ces candidats, la procédure d'admission diffère de celle des candidats québécois, canadiens ou des candidats étrangers qui voudraient suivre une formation à distance et qui sont décrites précédemment dans ce Guide. Cette section a pour but d'informer, d'assister et d'orienter le candidat étranger, dans les différentes étapes pour mener à bien son projet d'études.

Depuis le 30 juin 2017, seuls les candidats étrangers admis dans un établissement d'enseignement désigné (EED) reconnu par le Ministère de l'Éducation et le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MEES) du Québec peuvent obtenir un permis pour venir étudier au Québec. Étant donné que l'ITF ne figure pas sur la liste de ces établissements d'enseignements désignés, un candidat étranger ne peut pas obtenir un permis d'études pour venir étudier au Québec dans un programme spécifique et propre à l'ITF comme le peut un candidat québécois ou canadien ou un candidat étranger qui suivrait sa formation à distance dans son pays au moyen des cours en ligne de l'ITF.

Par contre, le fait que l'ITF soit un partenaire associé à l'Université Laval qui est un établissement d'enseignement désigné et reconnu sur la liste des gouvernements québécois et canadien (EDD #019359011020), pourrait permettre à un candidat étranger de venir étudier sur le campus de l'ITF, qui est aussi un campus satellite de la Faculté de théologie et de Sciences Religieuses de l'Université Laval, en présentant une demande d'admission à l'Université Laval auprès de laquelle il doit se qualifier pour être admis dans le programme du Certificat en théologie ou du Baccalauréat en théologie. Tous les cours de ces deux programmes de la FTSR de l'UL peuvent ainsi être suivis en présentiel sur le campus de l'UL situé à l'ITF (Longueuil) et ils sont enseignés par les professeurs de l'ITF qui sont associés à l'Université Laval.

Important : *Au terme de son programme, l'étudiant étranger recevra une double diplomation. Plus particulièrement, un premier diplôme lui sera remis par l'Université Laval et sera reconnu à travers le monde entier et un deuxième diplôme lui sera remis par l'ITF et sera reconnu dans tous les milieux évangéliques.*

Coûts et droits de scolarité

Évidemment, venir étudier au Québec en tant qu'étudiant étranger admis à l'Université Laval pourrait permettre l'obtention du permis d'études nécessaire, si le candidat se qualifie auprès de l'Université Laval et de l'ITF. Le coût des droits de scolarité peut être consulté sur le site de l'UL et il est essentiellement le même que pour tout étudiant admis dans une université publique étrangère.

À titre informatif, pour une année de formation (Certificat en théologie – 10 cours), les droits de scolarité pour un étudiant étranger français ou belge admis à l'UL sont d'environ 8000 $ canadiens. Ce sont essentiellement les mêmes coûts que pour un étudiant canadien demeurant hors du Québec. Pour un étudiant étranger suisse, les coûts s'élèvent à environ 17000 $ canadiens par année. Un programme de formation d'une durée de trois ans (Baccalauréat en théologie – 30 cours) coûte environ 24000 $ canadiens pour un étudiant étranger français ou belge et 51000 $ canadiens pour un étudiant suisse. À ces coûts viennent s'ajouter les frais d'hébergement, de nourriture et de subsistance qui totalisent environ 15000 $ à 20000 $ canadiens par année pour une personne.

Nous vous invitons à consulter les sites suivants pour plus de détails afin de mieux pouvoir évaluer votre projet de venir étudier à l'ITF (en passant par une admission aussi à l'Université Laval) qui est l'unique option pour les étudiants étrangers.

- https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada.html
- http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/index.html
- http://www.ftsr.ulaval.ca/
- https://www.ulaval.ca/les-etudes/droits-de-scolarite/calcul-des-droits-et-des-frais-de-scolarite/etudiant-etranger/programmes-de-1er-cycle.html

Les grandes étapes à suivre

Il est bien important de suivre minutieusement les étapes suivantes afin de vous assurer du bon déroulement de cette démarche et une arrivée sans embûches ni complications.

- **La toute première étape** est de présenter une demande d'admission à l'ITF en tant qu'étudiant étranger pour le programme du Certificat en théologie de l'UL (1 an) ou du Baccalauréat en théologie de l'UL (3 ans) afin que nous puissions étudier votre dossier et évaluer si vous rencontrez nos critères et exigences d'admission. Cette demande qui vise toujours la rentrée automnale doit être déposée à l'ITF **préférablement avant le 31 janvier** et inclure tous les documents requis (photo numérisée, diplômes d'études, lettre de recommandation pastorale et paiement de 100 $ canadiens.

- **La deuxième étape** est d'attendre votre lettre d'acceptation et d'instructions de l'ITF pour vous permettre de déposer une demande d'admission à l'Université Laval **avant le 1er mars**, afin d'être aussi admis pour la rentrée

d'automne https://www.ulaval.ca/admission/deposez-votre-demande-dadmission

À noter : *Les étudiants étrangers sont admis uniquement en début d'année scolaire, c'est-à-dire à la session d'automne qui débute en septembre, étant donné que les cours constituant les deux programmes offerts aux étudiants étrangers à plein temps détenteurs d'un permis d'études, sont structurés et organisés suivant le calendrier scolaire qui débute en septembre et se termine à la fin du mois de mai. Aucun candidat étranger ne peut être admis en milieu d'année scolaire, c'est-à-dire à la session d'hiver qui débute en janvier.*

- **La troisième étape**, lorsque vous aurez obtenu votre offre d'acceptation officielle de l'Université Laval dans le programme du Certificat en théologie ou du Baccalauréat en théologie, est d'ACCEPTER cette offre d'acceptation dans le programme que l'UL vous propose.

- **La quatrième étape** est de débuter les procédures administratives pour obtenir votre CAQ (Certificat d'acceptation du Québec) auprès d'Immigration, Francisation et Intégration Québec.

Important : *L'obtention du CAQ seul ne permet pas de venir étudier au Québec car seul le permis d'études émis par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada permet l'entrée au Canada sous le statut d'étudiant étranger.*

- **La cinquième étape** est de présenter une demande pour l'obtention d'un permis d'études auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

- **La sixième étape** est d'informer le registrariat de l'ITF de chaque étape complétée pour vos démarches administratives en vue de l'obtention d'un permis d'études afin que nous puissions vous assister, vous orienter et vous aider dans cette aventure importante de venir vous installer au Québec pour étudier à l'Université Laval en présentiel sur le campus de l'ITF à Longueuil. Vous devez nous envoyer par courriel une copie numérisée de votre CAQ et de la lettre vous octroyant votre permis d'études aussitôt que vous les recevez.

- **La septième étape**, lorsque toutes les procédures ont été accomplies et que vous avez la confirmation de l'octroi de votre permis d'études, est d'informer le registrariat de l'ITF des détails de votre arrivée (date, heure, compagnie aérienne, # du vol, provenance, etc.) afin de nous permettre de vous diriger dans la procédure d'inscription aux cours de votre programme, puisqu'au Québec, une admission dans un programme d'études ne sous-entend pas une inscription aux cours. Il s'agit de deux étapes bien distinctes à faire à des dates bien précises.

- **La huitième et dernière étape** est de procéder à votre inscription aux cours de la session d'automne. La directrice des études du premier cycle de l'ITF, Hélène Bégin Rhéaume, peut vous conseiller et vous orienter dans les choix de cours à sélectionner.

Nos prières sont avec vous afin que Dieu puisse vous éclairer et vous faire connaître sa volonté pour votre vie en ouvrant toutes les portes devant vous pour

vous diriger vers votre appel à une formation théologique, biblique, ministérielle et pratique à l'ITF!

Politique non discriminatoire : *L'ITF accepte, dans l'un ou l'autre de ses programmes, tout étudiant sans discrimination de sexe, race, couleur, nationalité ou différence ethnique. De plus, les personnes provenant d'autres associations, affiliations ou dénominations évangéliques et répondant aux conditions d'admission établies et aux standards de l'ITF sont les bienvenues.*

Important : *L'obtention d'un Certificat ne garantit pas l'accès au Baccalauréat. Veuillez consulter chaque programme pour connaître les exigences particulières s'y rattachant.*

Important : *Tout étudiant demeuré inactif (non inscrit à un cours) durant une période continue de trois (3) années, devra repasser par cette procédure d'admission avant de pouvoir s'inscrire à nouveau à un cours.*

6.2 CHOIX DE COURS ET INSCRIPTION

Seul un étudiant admis comme étudiant régulier et ayant obtenu une lettre d'acceptation de l'ITF peut être inscrit aux cours en présentiel et à distance, à l'exception d'un auditeur libre qui n'est pas tenu d'ouvrir un dossier d'étudiant. Il est important de souligner qu'un dossier d'admission soumis et accepté ne constitue pas automatiquement en une inscription aux cours.

L'étudiant est responsable de sa formation, du choix de programme et du suivi des choix de cours structurant son programme. Il est recommandé de consulter les programmes d'études présentés aux sections 8, 9 et 10 de ce Guide pour bien saisir toutes les nuances et exigences académiques de chacun. Par la suite, la consultation de l'horaire des cours offerts à chaque session permet à l'étudiant de sélectionner les cours du programme admis en respectant la structure et les préalables de celui-ci. Afin de faciliter la tâche du choix des cours, la directrice des études du premier cycle, émet des propositions de cours à suivre en fonction du programme de l'étudiant. Celles-ci sont inscrites au profil académique de l'étudiant qu'il peut consulter en tout temps en se connectant à son dossier informatisé.

De plus, l'étudiant peut, en tout temps, demander conseil auprès de la directrice des études du premier cycle, s'il en a besoin. Ainsi, l'étudiant peut s'assurer d'atteindre les objectifs de sa formation en accumulant le nombre de crédits dans les différentes catégories de cours (obligatoires, complémentaires et optionnels), selon les exigences spécifiques à son programme d'études.

Pour s'inscrire, l'étudiant doit :

- Remplir et soumettre un formulaire d'inscription aux cours en consultant l'horaire disponible à chaque session (automne, hiver et été) et en suivant la structure de son programme. Ce formulaire doit parvenir au registrariat de l'ITF avant la date prescrite pour chaque session.

- Valider l'inscription avec un paiement, tel qu'établi par les modalités de paiement décrites dans le présent Guide et sur le formulaire d'inscription. Un formulaire non validé par un paiement n'est pas accepté et est détruit.

- Avoir acquitté en totalité, avant la date officielle de la rentrée de la session visée, tous les droits et frais de scolarité se rattachant aux sessions antérieures.

6.3 DROITS ET FRAIS DE SCOLARITÉ

- Cours en présentiel ou à distance – étudiant régulier à temps partiel inscrit à trois (3) cours ou moins par session :
  Prix par cours (inscription hâtive) ..... 300 $
  Prix par cours (inscription tardive) ..... 325 $
- Cours en présentiel ou à distance – étudiant régulier à temps plein inscrit à quatre (4) cours ou plus par session :
  Prix par cours (inscription hâtive) ..... 275 $
  Prix par cours (inscription tardive) ..... 300 $
- Cours abrégé THO-1000 Méthodologie de travail en études théologiques (à distance et auditeur libre seulement) ..... 50 $
- Cours en présentiel ou à distance – auditeur libre ..... 190 $
- Frais pour ouverture du dossier :
  Étudiant régulier canadien ..... 50 $
  Étudiant régulier étranger (hors Canada) ..... 100 $
- Frais pour étude de dossier en vue d'une reconnaissance de cours ou équivalence de crédits ..... 50 $
- Frais pour reconnaissance de cours (par cours) ..... 30 $
- Frais d'utilisation de la bibliothèque de l'ITF
  Obligatoires à chaque session pour les étudiants réguliers sur le campus et en ligne (dans un rayon de moins de 70 kms) ..... 30 $
- Frais afférents pour activités étudiantes
  Obligatoires à chaque session pour les étudiants réguliers sur le campus et en ligne (dans un rayon de moins de 70 kms) ..... 30 $
- Frais pour diplomation et collation des grades
  Obligatoires et payables par le finissant de l'année ..... 100 $
- Frais pour reprise d'examen ou de travail majeur ..... 50 $
- Frais pour correction ou révision de correction ..... 50 $
- Frais pour changement de statut – auditeur à étudiant régulier ..... 50 $
- Frais postaux – étudiants hors Canada (par session) ..... 50 $
- Frais postaux – étudiants canadiens (par session) ..... 25 $
- Frais technologiques (par session) ..... 25 $
- Frais pour un relevé de notes original ..... 10 $
- Remplacement de carte d'étudiant(e) ..... 10 $
- Frais pour chèque sans provision ..... 25 $
- Cours suivi en groupe au sein d'une église accréditée ACF en développement - prix par cours ..... 1000 $
- Cours suivi en groupe au sein d'une église autonome accréditée ACF - prix par cours ..... 1500 $
- Cours suivi en groupe au sein d'une église non ACF – prix par cours ..... 2200 $

Important : *La direction de l'ITF se réserve le droit de procéder aux changements des prix mentionnés ci-dessus sans préavis.*

6.4 MODALITÉS DE PAIEMENT ET CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

6.4.1 Modalités de paiement – auditeur libre

Pour être acceptée, une inscription à des cours en tant qu'auditeur libre, doit être validée par un paiement complet versé en argent comptant, carte de crédit (Visa et Mastercard) ou paiement direct, à la date prescrite pour chaque session (automne, hiver et été).

6.4.2 Conditions de remboursement – auditeur libre (Voir annexe C de ce Guide)

L'auditeur libre inscrit à un cours en présentiel et désirant l'abandonner ou l'annuler doit présenter un avis écrit ou un courriel (info@itf-francophonie.com) au registrariat de l'ITF expliquant les raisons de cet abandon ou annulation. Toutefois, cette procédure ne garantit aucunement un remboursement. Si la demande est acceptée par la direction de l'ITF, un crédit-cours pourrait être consenti pour le coût payé pour le cours seulement selon les conditions suivantes :

- Pour toutes les sessions : Pour une annulation effectuée **avant le début du cours**, un remboursement correspondant à 100% du coût payé sera consenti sous forme d'un remboursement ou d'un crédit-cours, confirmé par un courriel envoyé par l'ITF à l'auditeur libre, à être appliqué sur un prochain cours.

- Pour la session d'automne : Pour une annulation effectuée **avant le 10 septembre**, un remboursement correspondant à 50% du coût payé sera consenti sous forme d'un crédit-cours, confirmé par un courriel envoyé par l'ITF à l'auditeur libre, à être appliqué sur un prochain cours. Pour une annulation effectuée **avant le 20 septembre**, un remboursement correspondant à 25% du coût payé sera consenti sous forme d'un crédit-cours, confirmé par un courriel envoyé par l'ITF à l'auditeur libre, à être appliqué sur un prochain cours. Pour une annulation effectuée après le 20 septembre, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'auditeur libre.

- Pour la session d'hiver : Pour une annulation effectuée **avant le 20 janvier**, un remboursement correspondant à 50% du coût payé sera consenti sous forme d'un crédit-cours, confirmé par un courriel envoyé par l'ITF à l'auditeur libre, à être appliqué sur un prochain cours. Pour une annulation effectuée **avant le 30 janvier**, un remboursement correspondant à 25% du coût payé sera consenti sous forme d'un crédit-cours, confirmé par un courriel envoyé par l'ITF à l'auditeur libre, à être appliqué sur un prochain cours. Pour une annulation effectuée après le 30 janvier, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'auditeur libre.

- Pour la session d'été : Pour une annulation effectuée **avant le 15 mai**, un remboursement correspondant à 50% du coût payé sera consenti sous forme d'un crédit-cours, confirmé par un courriel par l'ITF à l'auditeur libre, à être appliqué sur un prochain cours. Pour une annulation effectuée **avant le 25 mai**, un remboursement correspondant à 25% du coût payé sera consenti

sous forme d'un crédit-cours, confirmé par un courriel envoyé par l'ITF à l'auditeur libre, à être appliqué sur un prochain cours. Pour une annulation effectuée après le 25 mai, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'auditeur libre.

- Pour les cours en une semaine intensive: Pour une annulation effectuée une fois le cours débuté, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'auditeur libre.

- Pour les cours enseignés les vendredis ou samedis : Pour une annulation effectuée entre le premier et le deuxième vendredi ou samedi, un remboursement correspondant à 50% du coût payé sera consenti sous forme d'un crédit-cours, confirmé par un courriel de l'ITF envoyé à l'auditeur libre, à être appliqué sur un prochain cours. Après le deuxième vendredi ou samedi, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'auditeur libre.

- Pour les cours suivis à distance : Pour une annulation d'un cours suivi à distance en ligne, effectuée après la date d'envoi des codes d'accès au cours à l'auditeur libre, aucun remboursement /crédit ne sera consenti à l'auditeur libre.

6.4.3 Modalités de paiement – étudiant régulier

Pour être acceptée, une inscription à des cours en tant qu'étudiant régulier, doit être validée par un paiement complet versé en argent comptant, carte de crédit (Visa et Mastercard) ou paiement direct, à la date prescrite pour chaque session (automne, hiver et été).

Cette exigence est valable pour les étudiants réguliers à temps partiel, inscrits à trois (3) cours et moins, les étudiants réguliers à temps plein inscrits à quatre (4) cours et plus et les étudiants provisoires.

6.4.4 Conditions de remboursement – étudiant régulier (Voir annexe B de ce Guide)

Un étudiant inscrit à un cours en présentiel et qui désire l'annuler ou l'abandonner doit présenter un avis écrit ou un courriel (info@itf-francophonie.com) au registrariat de l'ITF en y indiquant clairement les raisons de l'annulation ou de l'abandon. Toutefois, cette procédure ne garantit aucunement un remboursement et n'est pas applicable pour les cours suivis « à distance » étant donné que dès les premières heures, l'étudiant a accès à l'ensemble du cours pour visionnement. Toujours dans le cas d'une annulation d'un cours suivi en présentiel, si la demande est acceptée par la direction de l'ITF, un crédit pour les droits du cours seulement pourrait être consenti selon les conditions suivantes :

- Pour toutes les sessions : Pour une annulation effectuée **avant le début du cours**, un remboursement correspondant à 100% du coût payé, pour le cours seulement, sera consenti sous forme d'un remboursement ou d'un crédit-cours versé au compte de l'étudiant pour être appliqué sur un prochain cours. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF.

- Pour la session d'automne : Pour une annulation effectuée **avant le 10 septembre**, un remboursement correspondant à 50% du coût payé, pour le cours seulement, sera consenti sous forme d'un crédit-cours versé au compte de l'étudiant pour être appliqué sur un prochain cours. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF. Pour une annulation effectuée **avant le 20 septembre**, un remboursement correspondant à 25% du coût payé, pour le cours seulement, sera consenti sous forme d'un crédit-cours versé au compte de l'étudiant pour être appliqué sur un prochain cours. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF. Pour une annulation effectuée après le 20 septembre, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'étudiant. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF.

- Pour la session d'hiver : Pour une annulation effectuée **avant le 20 janvier,** un remboursement correspondant à 50% du coût payé, pour le cours seulement, sera consenti sous forme d'un crédit-cours versé au compte de l'étudiant pour être appliqué sur un prochain cours. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF. Pour une annulation effectuée **avant le 30 janvier**, un remboursement correspondant à 25% du coût payé, pour le cours seulement, sera consenti sous forme d'un crédit-cours versé au compte de l'étudiant pour être appliqué sur un prochain cours. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF. Pour une annulation effectuée après le 30 janvier, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'étudiant. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF.

- Pour la session d'été : Pour une annulation effectuée **avant le 15 mai**, un remboursement correspondant à 50% du coût payé, pour le cours seulement, sera consenti sous forme d'un crédit-cours versé au compte de l'étudiant pour être appliqué sur un prochain cours. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF. Pour une annulation effectuée **avant le 25 mai**, un remboursement correspondant à 25% du coût payé, pour le cours seulement, sera consenti sous forme d'un crédit-cours versé au compte de l'étudiant pour être appliqué sur un prochain cours. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF. Pour une annulation effectuée après le 25 mai, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'étudiant. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF.

- Pour les cours enseignés en semaine intensive : Pour une annulation effectuée une fois le cours débuté, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'étudiant. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF.

- Pour les cours enseignés les vendredis ou samedis : Pour une annulation effectuée entre le premier et le deuxième vendredi ou samedi, un remboursement correspondant à 50% du coût payé, pour le cours seulement, sera consenti sous forme d'un crédit-cours versé au compte de l'étudiant pour être appliqué sur un prochain cours. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF. Après le deuxième vendredi ou samedi, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'étudiant. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF.

- Pour les cours suivis à distance : Pour une annulation d'un cours suivi à distance en ligne, effectuée après la date d'envoi des codes d'accès au cours à l'étudiant, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'étudiant.

Important : *Seuls les droits versés pour les cours sont éligibles aux conditions de remboursement/crédit. Tous les autres droits et frais payés ne peuvent faire l'objet d'un remboursement/crédit.*

Important : *Un étudiant qui change son statut d'étudiant régulier à auditeur libre au cours d'une session ne bénéficie d'aucun remboursement pour les droits de cours et autres frais payés au moment de l'inscription en tant qu'étudiant régulier.*

Important : *Un étudiant ne peut pas obtenir de relevé de notes, ni recevoir de diplôme, sans avoir acquitté en totalité les droits et frais de scolarité.*

6.5 DIPLOMATION ET COLLATION DE GRADES

L'étudiant a réussi un programme et peut recevoir le diplôme s'y rapportant lorsqu'il a réussi tous les cours du programme avec l'obtention d'une moyenne minimale de **C**. L'étudiant qui termine et réussit tous les cours du programme du baccalauréat avec une moyenne minimale cumulative de **A** obtient son baccalauréat avec une mention d'honneur.

Un étudiant demeurant au Québec, ayant suivi sa formation en présentiel ou à distance et terminé un programme de certificat, est fortement encouragé à être présent à la cérémonie de collation des grades annuelle pour pouvoir recevoir son grade s'il a rencontré et réussi toutes les exigences académiques régissant son programme.

Un étudiant demeurant hors de la province de Québec, ayant suivi sa formation en présentiel ou à distance et terminé un programme de certificat, peut recevoir son grade par courrier postal s'il a rencontré et réussi toutes les exigences académiques régissant son programme. Cette option est offerte, bien que nous encouragions le plus possible la présence de l'étudiant à la cérémonie de collation des grades annuelle afin d'y recevoir son grade.

Considérant l'importance reliée à la formation biblique, théologique, ministérielle et missionnaire proposée par l'ITF, ainsi que la responsabilité s'y rattachant, un étudiant demeurant au Québec ou hors du Québec, ayant suivi sa formation en présentiel ou à distance et terminant le programme du baccalauréat, doit obligatoirement et sans exception, être présent à la cérémonie de collation des grades annuelle pour pouvoir recevoir son grade, s'il a rencontré et réussi toutes les exigences académiques régissant son programme. Aucun diplôme de baccalauréat n'est envoyé par courrier postal.

Tous les étudiants, sans exception, doivent payer des frais de diplomation et de collation de grades de **100 $,** qu'ils soient présents ou non à la cérémonie annuelle, s'ils désirent valider leur grade et recevoir leur diplôme. Aucun diplôme de baccalauréat ou de certificat de remplacement n'est remis à un étudiant qui a abîmé ou perdu l'original reçu. Il est donc important que l'étudiant conserve en lieu sûr l'original de son certificat ou baccalauréat remis par l'ITF lors de sa graduation.

7. RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES

7.1 SYSTÈME DE NOTATION ET BARÈME DE CONVERSION

Les cours sont notés selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème lettre/point suivant:

Cote	% UL	Points	Appréciations
A +	(94,5 et +)	4,33	exceptionnel avec mention d'honneur
A	(89,5 à 94,49)	4,00	excellent avec mention d'honneur
A -	(84,5 à 89,49)	3,67	excellent
B +	(80,5 à 84,49)	3,33	très bon
B	(77,5 à 80,49)	3,00	très bon
B -	(74,5 à 77,49)	2,67	bon
C +	(70,5 à 74,49)	2,33	bon
C	(67,5 à 70,49)	2,00	moyen
C -	(64,5 à 67,49)	1,67	moyen
D+	(59,5 à 64,49)	1,33	passable
D	(55,5 à 59,49)	1,00	passable
E	(- de 55,5)	0,00	échec

7.2 CORRECTION DES TRAVAUX ET RELEVÉ DE NOTES

En général, le délai accordé aux professeurs pour la correction des travaux est d'environ trois (3) semaines suivant la date de fin de la session. Par la suite, les notes sont compilées et numérisées de façon à être ajoutées à la base académique informatisée, que l'étudiant peut consulter en ligne, et, par le fait même, au relevé de notes de chaque étudiant. Dans un souci environnemental, pour les cours suivis en présentiel, les étudiants doivent remettre leurs travaux sur la plateforme virtuelle Google Classroom organisée pour chaque cours aux dates et heures prescrites, et le professeur/correcteur corrige à l'écran sans imprimer les travaux. Sur cette même plateforme, les travaux sont rendus à l'étudiant avec les commentaires et les notes attribuées. Pour les cours suivis à distance, les étudiants doivent remettre leurs travaux et devoirs par courriel et ils sont distribués aux professeurs/correcteurs par le registrariat de l'ITF. Une fois tous les travaux corrigés par les professeurs/correcteurs et remis à l'ITF, ceux-ci seront retournés par courrier postal aux étudiants dans les trois (3) semaines qui suivront.
À la réception de ses travaux, l'étudiant peut :

- Consulter les corrections et observations inscrites par le professeur sur ses travaux et venir consulter ses examens conservés à son dossier scolaire à l'ITF;

- Demander une révision de l'évaluation d'un ou de plusieurs travaux en expliquant les raisons. Pour ce faire, il doit déposer les travaux concernés au registrariat de l'ITF en prenant bien soin d'y joindre une lettre explicative adressée au professeur ou correcteur justifiant les raisons de cette réévaluation. Il est à noter que cette demande ne garantit nullement une majoration de la note initiale attribuée par le professeur ou correcteur, et qu'un coût de **50 $** est exigé pour une nouvelle correction. Il pourrait même survenir qu'une nouvelle révision ou correction entraîne une note à la baisse. C'est un risque que l'étudiant doit pleinement assumer lorsqu'il demande une révision ou une nouvelle correction.

7.3 MOYENNE CUMULATIVE

Elle est calculée en multipliant le nombre de points obtenus par le nombre de crédits de chaque cours. En faisant la somme des valeurs obtenues, on détermine le nombre total de points pour l'ensemble des cours qu'on divise par le nombre total de crédits accumulés.

7.4 MOYENNE DE PASSAGE

En plus de la réussite des cours, avec au moins la note minimale de passage de **D (55,5)**, l'étudiant doit maintenir une moyenne cumulative de **C (67,5)** tout au long de la durée de son programme afin d'obtenir le grade visé. Cette moyenne apparaît sur chaque bulletin et varie au fur et à mesure des sessions selon les résultats obtenus dans chaque cours. Si l'étudiant obtient une moyenne inférieure à **C (67,5)**, il est mis en probation. Pendant trois (3) sessions successives, il doit augmenter sa moyenne cumulative et la maintenir au moins à **C (67,5)**. Dans le cas contraire, l'étudiant pourrait être exclu de son programme. (Voir section 7.1 de ce Guide)

7.5 NOTE DE PASSAGE D'UN COURS ET REPRISE D'UN TRAVAIL

La note minimale requise pour la réussite d'un cours est de **55,5 (D)**. L'étudiant dont la note finale pour un cours est inférieure à **55,5 (D)** mais supérieure à **50**, pourrait être autorisé à soumettre un examen ou un travail de reprise, suivant la décision de la direction. Si ce deuxième examen ou travail est jugé recevable, il sera noté uniquement de façon à atteindre la note de passage de **55,5 (D)** requise pour la réussite du cours et cette nouvelle note viendra remplacer la note précédemment inscrite au dossier scolaire de l'étudiant. Il est à noter qu'un coût de **50 $** par reprise doit être déboursé par l'étudiant à qui cette alternative est consentie.

7.6 ÉVALUATION

Il y a quatre (4) types d'évaluation et de vérification des apprentissages : les lectures, les devoirs/travaux (mineurs/majeurs), les APP ou APR (apprentissage par problème ou par réflexion) et les examens. Au début de chaque session, chaque professeur, au moment de la présentation du syllabus (plan de cours), explique et commente les exigences pédagogiques et académiques afférentes aux différentes formes de travaux. Dans certains cas, le professeur pourrait, en cours de session, apporter quelques précisions, voire procéder à des modifications et ajustements. Les types ou formes d'évaluation varient en fonction de la nature du cours et des visées pédagogiques du professeur.

7.6.1 Lectures

Les lectures (livres, recueils, articles) viennent corroborer les différentes avenues du cours et s'inscrivent comme des textes de référence. Elles sont assignées et évaluées par le professeur. Elles font l'objet d'une déclaration sur l'honneur sous la forme d'une attestation de lecture signée par l'étudiant, ou sous la forme de résumé de lecture comme spécifié et demandé dans le syllabus/plan de cours (informatif, analytique, critique).

7.6.2 Devoirs/travaux

Dans la pratique les devoirs/travaux peuvent être faits individuellement ou collectivement selon les instructions du professeur. Le nombre de travaux est mentionné lors du premier cours et peut faire l'objet de précisions au fur et à mesure que l'enseignement est donné, et ce, en fonction d'une connaissance minimalement acquise de la matière nécessaire à l'élaboration d'un travail donné. Il existe généralement deux (2) types de travaux/devoirs :

- Les travaux mineurs, d'une longueur de trois (3) à dix (10) pages à 1,5 interligne, consistent la plupart du temps à résumer ou commenter des textes assignés par le professeur. Dans certains cas, les travaux mineurs peuvent revêtir d'autres formes (enregistrement audio ou captation vidéo, dialogue, courte étude de cas, analyse, essai, dissertation, etc.), selon la nature du cours.

- Les travaux majeurs, d'une longueur de douze (12) à vingt-cinq (25) pages à 1,5 interligne, consistent en une recherche plus approfondie (bibliographie : minimum cinq (5) livres et deux (2) articles cités, outre les autres ouvrages consultés). Ici, il ne s'agit pas de produire un travail de création dans lequel l'étudiant rédigerait librement et exclusivement ses propres opinions. Il s'agit plutôt de travaux conçus et rédigés à la suite d'une recherche approfondie dans les livres et les articles, dits scientifiques, c'est-à-dire, ayant une valeur pédagogique notoire. Une fois ces investigations présentées et articulées, l'étudiant peut alors émettre ou ajouter une ou plusieurs idées personnelles. Il peut le faire en respectant une certaine cohérence, en accord ou en désaccord avec ce qui vient d'être élaboré, mais en se référant aux idées précédemment exposées.

7.6.3 APP ou APR (Apprentissages par problème ou par réflexion)

Dans la pratique les APP (apprentissages par problème ou par réflexion) peuvent être faits individuellement ou collectivement, selon les instructions du professeur. Le nombre d'apprentissages est mentionné lors du premier cours et peut faire l'objet de précisions au fur et à mesure que l'enseignement est donné, et ce, en fonction d'une connaissance minimalement acquise de la matière nécessaire à leur élaboration.

7.6.4 Examens

Les examens sont d'une durée maximale de trois (3) heures en général mais peuvent aussi être de plus courte durée pour ne porter que sur une partie de la matière enseignée dans un cours. Il peut aussi arriver qu'une semaine complète soit allouée à différents types d'examen à réflexion et développement. Les examens peuvent prendre la forme de questions à thème ou à développement. L'objectif de ce type de question est de vérifier la capacité d'analyse et la bonne compréhension en vue d'une intégration du contenu du cours dans diverses situations et problématiques.

Les examens peuvent aussi prendre la forme de questions objectives. Cela exige, de la part de l'étudiant, une préparation particulière mettant l'accent sur

des détails du cours. Les questions posées peuvent se présenter sous la forme de question fermée (oui/non – vrai/faux) ou ouverte (question à réponses multiples). L'étudiant rend ainsi compte d'une compréhension plus raffinée de la matière acquise ainsi que de sa capacité à analyser et à identifier correctement la bonne réponse. Ce genre d'examen est souvent caractérisé par un nombre élevé de questions, soit 50 à 100.

Enfin, les examens peuvent contenir à la fois des questions à développement et des questions objectives, des associations ou des phrases à compléter.

7.7 DEVOIRS/TRAVAUX

7.7.1 Présentation / format

Tous les travaux doivent être présentés conformément au Guide de présentation d'un travail écrit de la FTSR de l'Université Laval légèrement modifié et adapté pour l'ITF. Ce guide est disponible au registrariat de l'ITF et peut également être téléchargé et consulté dans la section « espace étudiant » du site internet de l'ITF : www.itf-francophonie.com. Ce guide explique comment présenter une page titre, une table des matières et une bibliographie, comment intégrer au texte les différentes citations d'un auteur et comment en faire le référencement en notes de bas de page. Pour savoir comment rédiger un travail de recherche, faire un résumé, etc., le Guide propose une bibliographie d'un certain nombre d'ouvrages pouvant aider l'étudiant.

Il est à noter que chaque étudiant n'ayant pas suivi un cours de méthodologie universitaire jugé adéquat avant son admission à l'ITF, devra obligatoirement suivre le cours abrégé THO-1000 Méthodologie de travail en études religieuses, consacré à cette problématique et disponible en ligne au coût de **50 $** à chaque session sous le statut d'auditeur libre. Le livre « Savoir Plus » utilisé comme référence dans le cadre de ce cours est un bon guide pour l'étudiant dispensé de ce cours en raison de ses antécédents universitaires.

7.7.2 Dates de remise

Pour les cours suivis en présentiel sur le campus de l'ITF, tous les devoirs, travaux, APR, APP, attestations de lecture et examens de synthèse exigés par le syllabus (plan du cours), doivent être remis sur la plateforme virtuelle Google Classroom spécifique pour chaque cours, suivant l'échéancier indiqué dans chaque syllabus (plan de cours) remis à l'étudiant en début de session.

Pour les cours suivis à distance, tous les devoirs, travaux, APR, APP, attestations de lecture et examens de synthèse exigés par le syllabus (plan du cours), doivent être envoyés par voie électronique à l'adresse devoirs@itf-francophonie.com avant midi (heure du Québec), le jour de la date de fin de session. Pour connaître la date de fin de session, l'étudiant doit se référer au calendrier annuel disponible sur le site internet de l'ITF et au mémo d'instructions qu'il reçoit au début de la session avec ses codes d'accès aux cours à distance.

L'étudiant doit obligatoirement remettre tous les travaux exigés pour un cours valant 15 % et plus de la note finale afin de pouvoir valider la réussite d'un cours.

Même si la note totale obtenue pour un cours, sans la remise d'un travail ou plusieurs travaux exigés par le syllabus (plan de cours), totalise la note de passage de 55,5 (D), si un travail n'est pas remis dans les délais prescrits, l'étudiant obtiendra la mention « cours échoué par abandon » à son dossier académique et son relevé de notes. Ce règlement a été rédigé et établi parce que nous croyons fortement que tous les travaux demandés par un enseignant pour son cours, doivent être considérés par l'étudiant comme étant nécessaires et pertinents au bon apprentissage de la matière enseignée en donnant une valeur accrue à l'enseignement.

7.7.3 Délais, extensions et pénalités de retard

L'étudiant doit remettre chaque devoir, travail, APR, APP, attestation de lecture et examen de synthèse, dans les délais prescrits et inscrits dans chaque syllabus (plan de cours) pour chaque session. Toute infraction à respecter l'échéancier et les dates prescrites pour la remise d'un ou de plusieurs devoirs, entraînera des pénalités et des pertes de points venant diminuer la note attribuée par le professeur de la façon suivante :

- Perte de 5 % sur les points accordés pour le travail pour chaque journée de retard incluant les weekends mais excluant les jours fériés, et ce, jusqu'à un pourcentage maximal de 35 % de perte sur la note accordée. Un retard de huit (8) jours et plus entraîne une note de « 0 » pour le travail mais celui-ci doit quand même être remis, après ce délai, pour éviter l'échec complet du cours (voir point 7.7.2).

- Pour l'étudiant qui suit sa formation à distance, la date et l'heure indiquées sur le courriel reçu à l'adresse devoirs@itf-francophonie.com qui incluait le travail, prévaudront et la pénalité sera calculée de la même façon que précédemment expliquée. Il est donc important, pour les étudiants suivant leur formation dans un autre pays, de bien considérer le décalage horaire au moment d'envoyer leur travail afin d'éviter des pénalités.

Dans le cas où l'étudiant est en mesure de valablement justifier par écrit, auprès du professeur et du registrariat dans les sept (7) jours précédents la date pour la remise d'un travail, ce défaut de remise, (c'est-à-dire un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel un cas de force majeure, un cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat médical), il pourrait se voir attribuer un nouveau délai pour la remise du travail. Cette nouvelle date prescrite devra toutefois être rigoureusement respectée pour ne pas entraîner des pénalités de retard comme précédemment mentionné.

Important : *Bien que l'administration de l'ITF soit très vigilante, nous encourageons et recommandons à l'étudiant de conserver une copie de tous ses travaux avant de les soumettre pour correction.*

Important : *Aucun travail corrigé ne sera remis à un étudiant n'ayant pas acquitté en totalité les droits et frais rattachés au cours concerné.*

7.8 PLAGIAT

L'appel de Dieu étant de connaître Sa Parole et de la proclamer, la direction et les enseignants de l'Institut de théologie pour la francophonie croient à l'exactitude de la connaissance biblique, à la compétence de sa diffusion et au développement du caractère chrétien pour remplir cet appel. Chaque étudiant doit donc être un bon intendant des dons et des aptitudes que Dieu lui a donnés.

Tandis que la fourberie intellectuelle est devenue trop courante dans le milieu des études, l'étudiant est invité à se garder de toute malhonnêteté pédagogique. Tout travail où l'on retrouve du plagiat se voit attribuer la note zéro. Le plagiat est l'acte de faire passer pour siens les textes ou les idées d'autrui. Quant à la fraude, elle se définit comme un acte de tromperie fait pour gagner un avantage personnel, parfois au détriment des autres.

Voici quelques exemples de fraude et de plagiat :

- Utilisation totale ou partielle, de données, d'un texte, d'un livre de bibliothèque, d'un travail de recherche ou d'un site internet de référence, fait par quelqu'un d'autre en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation;
- Exécution par une autre personne d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation;
- Recours à toute aide non autorisée à l'occasion d'un examen ou pour la réalisation d'un travail;
- Présentation, sans autorisation, d'un même travail dans différents cours;
- Obtention par un moyen illicite de questions ou de réponses d'examen;
- Sollicitation, offre ou échange d'information pendant un examen;
- Soumission de faux renseignements dans le but d'obtenir une plus haute note pour un cours ;
- Aide apportée à un autre étudiant à réaliser l'une des actions précédemment mentionnées.

Dans tout travail de recherche, l'étudiant doit indiquer ses sources, qu'il s'agisse de citations directes ou de transcriptions de la pensée d'un auteur. Dans le cas d'une reprise mot pour mot des propos d'un auteur, l'étudiant doit en faire une transcription littérale. L'intention de tromper les enseignants ou la direction de l'ITF est inacceptable. Elle fait l'objet de sanctions pédagogiques et entraîne automatiquement la note zéro. L'étudiant doit réaliser qu'être intègre est important et déterminant pour ses études, son bon cheminement scolaire et spirituel et son futur ministère.

8. PROGRAMMES D'ÉTUDES EN PRÉSENTIEL SUR LE CAMPUS

« Former des hommes et des femmes qui deviendront des leaders chrétiens efficaces afin que la francophonie devienne une force dans la mission mondiale. » Conformément à cette mission, les programmes de l'ITF proposent une formation à la fois diversifiée et pédagogiquement crédible. À ce jour, l'ITF offre une formation composée de quatre (4) types de Certificat et d'un Baccalauréat en études théologiques, bibliques et pastorales.

8.1 CERTIFICAT EN ÉTUDES BIBLIQUES (en présentiel sur le campus)

L'Institut de théologie pour la francophonie offre un Certificat en études bibliques constitué de dix **(10) cours (30 crédits)**, qui s'inscrit dans le cadre d'une formation à court terme. Ce programme peut être suivi sous le statut d'étudiant à temps partiel car il est soumis à la disponibilité des cours enseignés dans l'année d'admission.

Objectif
Ce programme propose une sélection de cours spécifiques étudiant, traitant et analysant les textes bibliques et l'exégèse. Il propose une familiarisation avec les outils et les contenus des textes bibliques et les méthodes diverses de lecture afin d'en approfondir la connaissance et la compréhension dans toute leur subtilité pour mieux les interpréter et les appliquer au contexte contemporain. Il s'adresse aux étudiants passionnés des textes bibliques et soucieux de mieux les comprendre pour mieux les interpréter et les enseigner.

Spécification
Pour les candidats aspirant à ce programme, il est très important de savoir que ce programme est fermé, signifiant que les cours et crédits obtenus pour ce Certificat en études bibliques suite à une diplomation, ne peuvent pas être transférés dans le programme du Baccalauréat en études théologiques, bibliques et pastorales de l'ITF. Un étudiant admis au Certificat en études bibliques doit, s'il désire poursuivre vers le Baccalauréat, changer son programme d'admission pour le Baccalauréat avant la fin de la dernière session active et l'obtention de son Certificat, Ce changement de programme pourrait toutefois rendre certains cours réussis « hors programme » puisque seule la nouvelle structure du Baccalauréat sera alors à respecter.

Structure du programme
Ce certificat est composé de quatre (4) cours obligatoires (12 crédits) et six (6) cours optionnels (18 crédits) à sélectionner parmi les cours portant le sigle THB, et suivant la disponibilité offerte à chaque session.

Cours obligatoires (4 cours - 12 crédits)
- THO-1100 | THL-1000 Introduction aux études théologiques (**1er cours à suivre**)
- THO-1140 | THL-1004 Survol de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament
- THO-1265 | THL-1003 La vie spirituelle chrétienne
- THO-1285 | THL-2208 Herméneutique théologique et biblique

Choix des cours optionnels (6 cours - 18 crédits)
- THB-2105 | THL-1005 Le Pentateuque
- THB-2115 | THL-1001 Les évangiles synoptiques
- THB-2120 | THL-2000 Les écrits de Paul

- THB-2130 | THL-1024 Les livres historiques
- THB-2160 | THL-2101 Introduction aux langages bibliques
- THB-2405 | THL-2010 Lire et comprendre les récits de la Bible
- THB-2505 | THL-2003 Les livres prophétiques
- THB-3085 | THL-2203 Les écrits de Jean : Évangile à Apocalypse
- THB-3095 | THL-2205 Les livres de la sagesse

8.2 CERTIFICAT EN ÉTUDES RELIGIEUSES (en présentiel sur le campus)

L'Institut de théologie pour la francophonie offre un Certificat en études religieuses constitué de dix **(10) cours (30 crédits)**, qui s'inscrit dans le cadre d'une formation à court terme. Ce programme peut être suivi sous le statut d'étudiant à temps plein sur une année.

Objectif
Ce programme propose une sélection de cours variés établissant une bonne base biblique, théologique et ministérielle. Il s'adresse aux étudiants désireux de poursuivre vers une formation à long terme (Baccalauréat) en constituant la première année du Baccalauréat. Il s'adresse également aux candidats qui ne souhaitent pas poursuivre vers le Baccalauréat mais qui désirent acquérir une bonne base théologique et biblique pour leur connaissance personnelle et pour être plus efficaces dans leur service au sein de l'église locale.

Spécification
Pour les candidats aspirant à ce programme, il est très important de savoir que ce programme est fermé, signifiant que les cours et crédits obtenus pour ce Certificat en études religieuses suite à une diplomation, ne peuvent pas être transférés dans le programme du Baccalauréat en études théologiques, bibliques et pastorales de l'ITF. Un étudiant admis au Certificat en études religieuses doit, s'il désire poursuivre vers le Baccalauréat, changer son programme d'admission pour le Baccalauréat avant la fin de la dernière session active et l'obtention de son Certificat,

Structure du programme
Ce certificat est composé de sept (7) cours obligatoires (21 crédits) et trois (3) cours complémentaires (9 crédits) à sélectionner parmi les cours portant les sigles THB, THC, THP ou THS, et suivant la disponibilité offerte à chaque session. Une restriction quant au choix de cours optionnels de la catégorie « relation d'aide » (THC) est appliquée.

Cours obligatoires (7 cours - 21 crédits)
- THO-1100 | THL-1000 Introduction aux études théologiques (**1er cours à suivre**)
- THO-1140 | THL-1004 Survol de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament
- THO-1255 | THL-1007 La théologie de Dieu
- THO-1265 | THL-1003 La vie spirituelle chrétienne
- THO-1275 | THL-1002 Éthique théologique et biblique
- THO-1285 | THL-2208 Herméneutique théologique et biblique
- THO-1345 | PST-2102 Introduction à la relation d'aide

Choix des cours optionnels (3 cours - 9 crédits)
- THC-2085 | PST-1051 Relation d'aide à la lumière des Évangiles
- THP-1025 | THL-2100 Leadership pastoral

- THP-1085 | PST-1020 Communication de la Parole

Et tous les autres cours portant les sigles THB, THC, THP ou THS à l'exception des cours THC-2055, THC-2075, THC-2165 et THC-3075

8.3 CERTIFICAT EN RELATION D'AIDE (en présentiel sur le campus)

L'Institut de théologie pour la francophonie offre un Certificat en relation d'aide constitué de dix **(10) cours (30 crédits)**, qui s'inscrit dans le cadre d'une formation à court terme. Ce programme peut être suivi sous le statut d'étudiant à temps partiel car il est soumis à la disponibilité des cours enseignés dans l'année d'admission. **L'admission à ce programme est réservée aux candidats âgés de 21 ans et plus et une évaluation et/ou entrevue pourrait être exigée avant l'acceptation.**

Objectif

Ce programme propose une sélection de cours spécifiques étudiant, traitant et analysant les techniques de la relation d'aide et de counselling pastoral. Il propose une familiarisation dans la pratique d'accompagnement des personnes et des contenus et méthodes de relation d'aide en lien avec la théologie et la doctrine chrétienne. Il s'adresse aux étudiants désirant aider, écouter et accompagner les personnes fréquentant l'église locale. À noter que ce type de certificat ne permettra pas à l'étudiant de travailler professionnellement dans le domaine de la relation d'aide puisque ce programme se veut uniquement un outil pour permettre une intervention autorisée et encadrée par une équipe pastorale au sein de l'église locale.

Spécification

Pour les candidats aspirant à ce programme, il est très important de savoir que ce programme est fermé, signifiant que les cours et crédits obtenus pour ce Certificat en relation d'aide suite à une diplomation, ne peuvent pas être transférés dans le programme du Baccalauréat en études théologiques, bibliques et pastorales de l'ITF. Un étudiant admis au Certificat en relation d'aide doit, s'il désire poursuivre vers le Baccalauréat, changer son programme d'admission pour le Baccalauréat avant la fin de la dernière session active et l'obtention de son Certificat, Ce changement de programme pourrait toutefois rendre certains cours réussis « hors programme » puisque seule la nouvelle structure du Baccalauréat sera alors à respecter.

Structure du programme

Ce certificat est composé de quatre (4) cours obligatoires (12 crédits), trois (3) cours complémentaires (9 crédits) et trois (3) cours optionnels (9 crédits) à sélectionner parmi les cours portant le sigle THC, et suivant la disponibilité offerte à chaque session.

Cours obligatoires (4 cours - 12 crédits)

- THO-1140 | THL-1004 Survol de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament
- THO-1265 | THL-1003 La vie spirituelle chrétienne
- THO-1275 | THL-1002 Éthique théologique et biblique
- THO-1345 | PST-2102 Introduction à la relation d'aide

Cours complémentaires (3 cours - 9 crédits)

- THC-2085 | PST-1051 Relation d'aide à la lumière des Évangiles
- THC-3045 | THL-2402 Familles et problèmes modernes
- THC-3255 | THL-3402 Interventions en situations de crise

Choix des cours optionnels (3 cours - 9 crédits)

- THC-2055 | Développement de l'enfant et de l'adolescent
- THC-2075 | PST-2105 Perspectives et méthodes d'intervention en relation d'aide
- THC-2165 | Personnalités, problèmes et perspectives en relation d'aide
- THC-3075 | Problèmes de dépendances et réhabilitation en relation d'aide

8.4 CERTIFICAT EN THÉOLOGIE PRATIQUE (en présentiel sur le campus)

L'Institut de théologie pour la francophonie offre un Certificat en théologie pratique constitué de dix **(10) cours (30 crédits)**, qui s'inscrit dans le cadre d'une formation à court terme. Ce programme peut être suivi sous le statut d'étudiant à temps partiel car il est soumis à la disponibilité des cours enseignés dans l'année d'admission.

Objectif

Ce programme propose une sélection de cours spécifiques étudiant, traitant et analysant les pratiques ministérielles contemporaines. Il propose une élaboration de projets d'interventions ecclésiales ainsi que les habiletés à prodiguer un ministère pastoral pertinent face aux enjeux des pratiques observées et étudiées ainsi que la conception d'un plan d'intervention adapté au milieu ecclésiastique. Il s'adresse aux étudiants soucieux d'être plus efficaces et mieux formés pour l'exercice du ministère pastoral au sein de l'église locale, en tant que leaders.

Spécification

Pour les candidats aspirant à ce programme, il est très important de savoir que ce programme est fermé, signifiant que les cours et crédits obtenus pour ce Certificat en théologie pratique suite à une diplomation, ne peuvent pas être transférés dans le programme du Baccalauréat en études théologiques, bibliques et pastorales de l'ITF. Un étudiant admis au Certificat en théologie pratique doit, s'il désire poursuivre vers le Baccalauréat, changer son programme d'admission pour le Baccalauréat avant la fin de la dernière session active et l'obtention de son Certificat, Ce changement de programme pourrait toutefois rendre certains cours réussis « hors programme » puisque seule la nouvelle structure du Baccalauréat sera alors à respecter.

Structure du programme

Ce certificat est composé de quatre (4) cours obligatoires (12 crédits), trois (3) cours complémentaires (9 crédits) et trois (3) cours optionnels (9 crédits) à sélectionner parmi les cours portant le sigle THP, et suivant la disponibilité offerte à chaque session.

Cours obligatoires (4 cours - 12 crédits)

- THO-1100 | THL-1000 Introduction aux études théologiques (**1er cours à suivre**)
- THO-1140 | THL-1004 Survol de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament
- THO-1265 | THL-1003 La vie spirituelle chrétienne
- THO-1275 | THL-1002 Éthique théologique et biblique

Cours complémentaires (3 cours - 9 crédits)

- THP-1025 | THL-2100 Leadership pastoral
- THP-1085 | PST-1020 Communication de la Parole
- THP-3125 | PST-1000 La théologie pastorale

Choix des cours optionnels (3 cours - 9 crédits)

- THM-1055| PST-2301 Stage de pratique ministérielle générale
- THP-2155 | PST-2104 Enfance et jeunesse : philosophies et pratiques ministérielles
- THP-2530 | THL-2103 Témoignage chrétien contemporain
- THP-3045 | THL-2008 L'Église et la mondialisation
- THP-3480 | PST-2107 Implantation et croissance d'églises au 21e Siècle

8.5 BACCALAURÉAT EN ÉTUDES THÉOLOGIQUES, BIBLIQUES ET PASTORALES (en présentiel sur le campus) *

L'Institut de théologie pour la francophonie propose un Baccalauréat en études théologiques, bibliques et pastorales constitué de **trente (30) cours (90 crédits)**, qui s'inscrit dans le cadre d'une formation à long terme. Ce programme peut être suivi sous le statut d'étudiant à temps plein sur trois (3) années.

Objectif

Ce programme s'adresse aux étudiants désireux d'acquérir les fondements généraux en théologie et connaissance biblique, en y ajoutant tout l'aspect pratique relié au ministère pastoral et à la relation d'aide. Il propose une synergie entre l'étude de la Bible, la relation d'aide et les soins pastoraux, la théologie et la théologie pratique afin de bien équiper l'étudiant à l'exercice du ministère pastoral de façon efficace et pertinente.

Structure du programme

Ce baccalauréat offert en présentiel est composé de sept (7) cours obligatoires (21 crédits), dix-neuf (19) cours complémentaires (57 crédits) et trois (3) cours optionnels (9 crédits) à choisir parmi un bloc de cours sélectionnés, et suivant la disponibilité offerte à chaque session. Ce programme se clôture avec un stage de mentorat ministériel de fin de baccalauréat de trois (3) crédits, à effectuer dans la dernière session d'études.

Cours obligatoires (7 cours - 21 crédits)

- THO-1100 | THL-1000 Introduction aux études théologiques (**1er cours à suivre**)
- THO-1140 | THL-1004 Survol de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament
- THO-1255 | THL-1007 La théologie de Dieu
- THO-1265 | THL-1003 La vie spirituelle chrétienne
- THO-1275 | THL-1002 Éthique théologique et biblique
- THO-1285 | THL-2208 Herméneutique théologique et biblique
- THO-1345 | PST-2102 Introduction à la relation d'aide

Cours complémentaires (19 cours – 57 crédits)

- THB-2105 | THL-1005 Le Pentateuque
- THB-2115 | THL-1001 Les évangiles synoptiques
- THB-2120 | THL-2000 Les écrits de Paul
- THB-2405 | THL-2010 Lire et comprendre les récits de la Bible
- THB-2505 | THL-2003 Les livres prophétiques
- THB-3085 | THL-2203 Les écrits de Jean : Évangile à Apocalypse
- THC-2085 | PST-1051 Relation d'aide à la lumière des Évangiles
- THC-3045 | THL-2402 Familles et problèmes modernes

- THC-3255 | THL-3402 Interventions en situations de crise
- THP-1025 | THL-2100 Leadership pastoral
- THP-1085 | PST-1020 Communication de la Parole
- THP-2530 | THL-2103 Témoignage chrétien contemporain
- THP-3045 | THL-2008 L'Église et la mondialisation
- THP-3125 | PST-1000 La théologie pastorale
- THS-2065 | THL-2001 Jésus et le salut
- THS-2085 | HST-1900 Histoire du christianisme I
- THS-2125 | THL-1006 La théologie du Saint-Esprit
- THS-2175 | THL-2007 Les signes de la vie en Jésus-Christ
- THS-3085 | HST-2900 Histoire du christianisme II

Choix de cours optionnels (3 cours - 9 crédits)

- THB-2130 | THL-1024 Les livres historiques
- THB-2160 | THL-2101 Introduction aux langages bibliques
- THB-3095 | THL-2205 Les livres de la sagesse
- THC-2075 | PST-2105 Perspectives et méthodes d'intervention en relation d'aide
- THP-2155 | PST-2104 Enfance et jeunesse : philosophies et pratiques ministérielles
- THP-3480 | PST-2107 Implantation et croissance d'églises au 21e Siècle
- THS-2275 | THL-2002 La littérature patristique
- THS-2560 | PHI-2901 Le mal et la souffrance
- THS-3125 | SRC-1000 Introduction à l'étude des religions
- THS-3565 | PHI-3200 Apologétique

Cours-stage obligatoire (3 crédits)

- THM-3055| THL-3000 Stage de mentorat ministériel de fin de baccalauréat (**dernier cours**)

***** *Un étudiant admis dans un programme de Baccalauréat en théologie de l'UL qu'il suit simultanément avec le Baccalauréat de l'ITF aura un programme personnalisé afin de pouvoir terminer les deux programmes en même temps.*

9. PROGRAMMES D'ÉTUDES À DISTANCE

L'Institut de théologie pour la francophonie propose et offre une formation à distance par des cours à visionner en ligne sur internet. Ce sont les cours qui ont été filmés au moment de leur enseignement en direct sur le campus, et qui ont été édités pour la mise en ligne. Cette formation est toutefois plus restrictive que celle en présentiel puisqu'elle ne permet pas de suivre tous les programmes sous le statut d'étudiant à temps plein car elle est assujettie à la disponibilité des cours offerts à chaque session. Elle propose quatre (4) certificats de 10 cours (30 crédits) chacun et un baccalauréat de 30 cours (90 crédits). La structure de chacun des cinq (5) programmes offerts à distance est composée de cours obligatoires, complémentaires et optionnels. Pour certains programmes, un ordre de suivi est imposé pour assurer une meilleure assimilation de la matière en vue de la réussite du programme.

La formation à distance requiert une très grande autonomie et une grande discipline de la part de l'étudiant, puisqu'il n'a généralement pas ou très peu d'accès direct ou d'interaction avec le professeur du cours suivi. Par contre, à chaque session, des tuteurs sont désignés pour assurer un suivi auprès des étudiants à distance afin de leur apporter le soutien nécessaire et répondre à leurs questions. Ces tuteurs sont des diplômés de l'ITF impliqués dans le ministère pastoral. Des courriels peuvent leur être adressés ce qui s'avère un outil très intéressant et fort apprécié par les étudiants à distance qui ne demeurent pas avec des questions non répondues qui pourraient engendrer un découragement et occasionner un abandon ou un échec du cours. Des forums organisés sur la plateforme Google Classroom sont aussi disponibles afin de permettre des échanges entre étudiants, poser des questions aux tuteurs et puiser des ressources académiques et des communications que l'ITF déposent à l'attention des étudiants à distance.

Il est évident que le Registrariat/Service aux études de l'ITF est toujours disponible pour l'étudiant à distance afin de répondre à ses questions et l'aider durant la session, tout comme le soutien technique. Tout au long de la session l'étudiant peut soumettre ses questions académiques et pédagogiques à son tuteur ou à info@itf-francophonie.com et ses requêtes techniques à l'adresse support@itf-francophonie.com.

Nous désirons préciser que la formation à distance est assujettie aux mêmes règlements, politiques et conditions que la formation en direct. Plus précisément, l'ensemble du contenu de ce Guide est applicable à un étudiant à distance à l'exception des sections suivantes qui sont bien spécifiques à une formation en direct sur le campus : 2.1 à 2.4 et 3.2 à 3.6.

Tout au long de sa formation, l'étudiant est encouragé à s'adresser à son pasteur pour toutes formes de soutien spirituel. L'ITF travaille en étroite collaboration avec les pasteurs des églises pour la formation de leurs leaders et membres.

Suivre une formation à distance est très pratique et efficace pour la personne qui demeure hors du Québec, ou très loin du campus de l'ITF, et qui recherche une formation de grande qualité. Tous les cours sont filmés et enregistrés en haute définition offrant une très belle qualité de l'image à l'étudiant qui visionne le cours sur son ordinateur personnel. Ce type de formation a été instauré pour répondre aux besoins mondiaux en formation théologique, biblique et pastorale francophone, et particulièrement pour les personnes qui ne peuvent pas en bénéficier en présentiel parce qu'elles sont trop éloignées. Pour connaître la procédure pour devenir un étudiant à l'ITF pour suivre une formation à distance au moyen de nos cours en ligne, vous pouvez consulter les sections 6.1.1, 6.1.2 et 6.1.3 de ce Guide.

Il va sans dire, que l'ITF encourage fortement les étudiants demeurant à proximité de l'ITF, à privilégier la formation en présentiel sur le campus à Longueuil, afin de bénéficier des moments de partage et de discussion qui prennent place au sein de la communauté estudiantine à chaque session.

Important **:** *Un étudiant étranger, détenteur d'un permis d'études, ne peut pas choisir ce type de formation lorsqu'il est au Québec et il doit s'en tenir aux cours en présentiel tel que le prescrit les termes et conditions du permis d'études.*

9.1 ÉTUDIANT À DISTANCE À TEMPS PLEIN

Ce type de formation n'est pas recommandé pour un étudiant qui désire suivre une formation à temps plein, c'est-à-dire, à raison de quatre (4) cours et plus par session, puisque la banque de cours disponibles à chaque session ne lui permettra pas de respecter la structure établie pour chaque programme offert à distance au moyen des cours en ligne. Toutefois, dépendant de la session d'admission, le Certificat en études religieuses pourrait être complété en une année.

9.2 ÉTUDIANT À DISTANCE À TEMPS PARTIEL

Pour un étudiant à temps partiel, qui prend trois (3) cours et moins par session, il peut envisager compléter un certificat ou un baccalauréat suivant la disponibilité et l'ajout, à chaque session, de nouveaux cours constituant son programme d'admission.

9.3 CERTIFICAT EN ÉTUDES BIBLIQUES (à distance)

L'Institut de théologie pour la francophonie offre un Certificat en études bibliques, constitué de dix **(10) cours (30 crédits)**, pouvant être suivi entièrement à distance.

Objectif

Ce programme propose une sélection de cours spécifiques étudiant, traitant et analysant les textes bibliques et l'exégèse. Il propose une familiarisation avec les outils et les contenus des textes bibliques et les méthodes diverses de lecture afin d'en approfondir la connaissance et la compréhension dans toute leur subtilité pour mieux les interpréter et les appliquer au contexte contemporain. Il s'adresse aux étudiants passionnés des textes bibliques et soucieux de mieux les comprendre pour mieux les interpréter et les enseigner.

Spécification

Pour les candidats aspirant à ce programme, il est très important de savoir que ce programme est fermé, signifiant que les cours et crédits obtenus pour ce Certificat en études bibliques suite à une diplomation, ne peuvent pas être transférés dans le programme du Baccalauréat en études théologiques, bibliques et pastorales de l'ITF. Un étudiant admis au Certificat en études bibliques doit, s'il désire poursuivre vers le Baccalauréat, changer son programme d'admission pour le Baccalauréat avant la fin de la dernière session active et l'obtention de son Certificat, Ce changement de programme pourrait toutefois rendre certains cours réussis « hors programme » puisque seule la nouvelle structure du Baccalauréat sera alors à respecter.

Structure du programme
Ce certificat offert à distance est composé de quatre (4) cours obligatoires (12 crédits) et six (6) cours optionnels (18 crédits) à sélectionner parmi les cours portant le sigle THB, et suivant la disponibilité offerte à chaque session.

Cours obligatoires (4 cours - 12 crédits) – à suivre avant les cours optionnels
- THO-1100 Introduction aux études théologiques (**1er cours à suivre**)
- THO-1140 Survol de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament (**2e cours à suivre**)
- THO-1265 La vie spirituelle chrétienne
- THO-1285 Herméneutique théologique et biblique

Choix des cours optionnels (6 cours - 18 crédits)
- THB-2105 Le Pentateuque
- THB-2115 Les évangiles synoptiques
- THB-2120 Les écrits de Paul
- THB-2130 Les livres historiques
- THB-2405 Lire et comprendre les récits de la Bible
- THB-2505 Les livres prophétiques
- THB-3085 Les écrits de Jean : Évangile à Apocalypse
- THB-3095 Les livres de la sagesse

9.4 CERTIFICAT EN ÉTUDES RELIGIEUSES (à distance)

L'Institut de théologie pour la francophonie offre un Certificat en études religieuses, constitué de dix **(10) cours (30 crédits)**, pouvant être suivi entièrement à distance.

Objectif
Ce programme propose une sélection de cours variés, majoritairement des cours obligatoires, établissant une bonne base biblique, théologique et ministérielle. Il s'adresse aux candidats qui désirent acquérir une bonne base théologique et biblique pour leur connaissance personnelle et pour être plus efficaces dans leur service au sein de l'église locale.

Spécification
Pour les candidats aspirant à ce programme, il est très important de savoir que ce programme est fermé, signifiant que les cours et crédits obtenus pour ce Certificat en études religieuses suite à une diplomation, ne peuvent pas être transférés dans le programme du Baccalauréat en études théologiques, bibliques et pastorales de l'ITF. Un étudiant admis au Certificat en études religieuses doit, s'il désire poursuivre vers le Baccalauréat, changer son programme d'admission pour le Baccalauréat avant la fin de la dernière session active et l'obtention de son Certificat,

Structure du programme
Ce certificat offert à distance est composé de sept (7) cours obligatoires (21 crédits) et trois (3) cours complémentaires (9 crédits).

Cours obligatoires (7 cours - 21 crédits) – à suivre avant les cours complémentaires
- THO-1100 Introduction aux études théologiques (**1er cours à suivre**)
- THO-1140 Survol de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament (**2e cours à suivre**)
- THO-1255 La théologie de Dieu

- THO-1265 La vie spirituelle chrétienne
- THO-1275 Éthique théologique et biblique
- THO-1285 Herméneutique théologique et biblique
- THO-1345 Introduction à la relation d'aide

Cours complémentaires (3 cours - 9 crédits)
- THC-2085 Relation d'aide à la lumière des évangiles
- THP-1025 Leadership pastoral
- THP-1085 Communication de la Parole

9.5 CERTIFICAT EN RELATION D'AIDE (à distance)

L'Institut de théologie pour la francophonie offre un Certificat en relation d'aide, constitué de dix **(10) cours (30 crédits)** pouvant être suivi entièrement à distance. **L'admission à ce programme est réservée aux candidats âgés de 21 ans et plus et une évaluation et/ou entrevue pourrait être exigée avant l'acceptation.**

Objectif
Ce programme propose une sélection de cours spécifiques étudiant, traitant et analysant les techniques de la relation d'aide et de counselling pastoral. Il propose une familiarisation dans la pratique d'accompagnement des personnes et des contenus et méthodes de relation d'aide en lien avec la théologie et la doctrine chrétienne. Il s'adresse aux étudiants désirant aider, écouter et accompagner les personnes fréquentant l'église locale. À noter que ce type de certificat ne permettra pas à l'étudiant de travailler professionnellement dans le domaine de la relation d'aide puisque ce programme se veut uniquement un outil pour permettre une intervention autorisée et encadrée par une équipe pastorale au sein de l'église locale.

Spécification
Pour les candidats aspirant à ce programme, il est très important de savoir que ce programme est fermé, signifiant que les cours et crédits obtenus pour ce Certificat en relation d'aide suite à une diplomation, ne peuvent pas être transférés dans le programme du Baccalauréat en études théologiques, bibliques et pastorales de l'ITF. Un étudiant admis au Certificat en relation d'aide doit, s'il désire poursuivre vers le Baccalauréat, changer son programme d'admission pour le Baccalauréat avant la fin de la dernière session active et l'obtention de son Certificat, Ce changement de programme pourrait toutefois rendre certains cours réussis « hors programme » puisque seule la nouvelle structure du Baccalauréat sera alors à respecter.

Structure du programme
Ce certificat offert à distance est composé de quatre (4) cours obligatoires (12 crédits) et six (6) cours optionnels (18 crédits) à choisir parmi les cours portant le sigle THC, et suivant la disponibilité offerte à chaque session.

Cours obligatoires (4 cours - 12 crédits) – à suivre avant les cours optionnels
- THO-1140 Survol de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament
- THO-1265 La vie spirituelle chrétienne
- THO-1275 Éthique théologique et biblique
- THO-1345 Introduction à la relation d'aide

Choix de cours optionnels (6 cours – 18 crédits)

- THC-2055 Développement de l'enfant et de l'adolescent
- THC-2075 Perspectives et méthodes d'intervention en RA **(préalable THO-1345)**
- THC-2085 Relation d'aide à la lumière des Évangiles
- THC-2165 Personnalités, problèmes et perspectives en RA **(préalable THO-1345)**
- THC-3045 Familles et problèmes modernes
- THC-3075 Problèmes de dépendances et réhabilitation en RA **(préalable THO-1345)**
- THC-3255 Interventions en situations de crise **(préalable THO-1345)**

9.6 CERTIFICAT EN THÉOLOGIE PRATIQUE (à distance)

L'Institut de théologie pour la francophonie offre un Certificat en théologie pratique, constitué de dix **(10) cours (30 crédits)**, pouvant être suivi entièrement à distance.

Objectif

Ce programme propose une sélection de cours spécifiques étudiant, traitant et analysant les pratiques ministérielles contemporaines. Il propose une élaboration de projets d'interventions ecclésiales ainsi que les habiletés à prodiguer un ministère pastoral pertinent face aux enjeux des pratiques observées et étudiées ainsi que la conception d'un plan d'intervention adapté au milieu ecclésiastique. Il s'adresse aux étudiants soucieux d'être plus efficaces et mieux formés pour l'exercice du ministère pastoral au sein de l'église locale, en tant que leaders.

Spécification

Pour les candidats aspirant à ce programme, il est très important de savoir que ce programme est fermé, signifiant que les cours et crédits obtenus pour ce Certificat en théologie pratique suite à une diplomation, ne peuvent pas être transférés dans le programme du Baccalauréat en études théologiques, bibliques et pastorales de l'ITF. Un étudiant admis au Certificat en théologie pratique doit, s'il désire poursuivre vers le Baccalauréat, changer son programme d'admission pour le Baccalauréat avant la fin de la dernière session active et l'obtention de son Certificat, Ce changement de programme pourrait toutefois rendre certains cours réussis « hors programme » puisque seule la nouvelle structure du Baccalauréat sera alors à respecter.

Structure du programme

Ce certificat offert à distance est composé de quatre (4) cours obligatoires (12 crédits) et six (6) cours complémentaires (18 crédits), et suivant la disponibilité offerte à chaque session.

Cours obligatoires (4 cours - 12 crédits) – à suivre avant les cours complémentaires

- THO-1100 Introduction aux études théologiques (**1er cours à suivre**)
- THO-1140 Survol de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament
- THO-1265 La vie spirituelle chrétienne
- THO-1275 Éthique théologique et biblique

Cours complémentaires (6 cours - 18 crédits)

- THP-1025 Leadership pastoral
- THP-1085 Communication de la Parole
- THP-3125 La théologie pastorale
- THP-2155 Enfance et jeunesse : philosophies et pratiques ministérielles

- THP-3045 L'Église et la mondialisation
- THP-3480 Implantation et croissance d'églises au 21e Siècle

9.7 BACCALAURÉAT EN ÉTUDES THÉOLOGIQUES, BIBLIQUES ET PASTORALES (à distance)

L'Institut de théologie pour la francophonie offre un Baccalauréat en études théologiques, bibliques et pastorales constitué de **trente (30) cours (90 crédits)**, pouvant être suivi entièrement à distance.

Objectif

Ce programme s'adresse aux étudiants désireux d'acquérir les fondements généraux en théologie et connaissance biblique, en y ajoutant tout l'aspect pratique relié au ministère pastoral et à la relation d'aide. Il propose une synergie entre l'étude de la Bible, la relation d'aide et les soins pastoraux, la théologie et la théologie pratique afin de bien équiper l'étudiant à l'exercice du ministère pastoral de façon efficace et pertinente.

Structure du programme

Ce baccalauréat offert à distance est composé de sept (7) cours obligatoires (21 crédits), dix-huit (18) cours complémentaires (54 crédits) et quatre (4) cours optionnels (12 crédits) à choisir parmi un bloc de cours sélectionnés, et suivant la disponibilité offerte à chaque session. Ce programme se clôture avec un stage de mentorat ministériel de fin de baccalauréat de trois (3) crédits, à effectuer dans la dernière session d'études.

Cours obligatoires (7 cours - 21 crédits) – à suivre avant les cours complémentaires

- THO-1100 Introduction aux études théologiques (**1er cours à suivre**)
- THO-1140 Survol de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament (**2e cours à suivre**)
- THO-1255 La théologie de Dieu
- THO-1265 La vie spirituelle chrétienne (**3e cours à suivre**)
- THO-1275 Éthique théologique et biblique
- THO-1285 Herméneutique théologique et biblique
- THO-1345 Introduction à la relation d'aide (**4e cours à suivre**)

Cours complémentaires (18 cours – 54 crédits) – à suivre avant les cours optionnels

- THB-2105 Le Pentateuque
- THB-2115 Les écrits de Paul
- THB-2405 Lire et comprendre les récits de la Bible
- THB-2505 Les livres prophétiques
- THB-3085 Les écrits de Jean : Évangile à Apocalyptique
- THC-2085 Relation d'aide à la lumière des Évangiles
- THC-3045 Familles et problèmes modernes
- THC-3255 Interventions en situations de crise
- THP-1025 Leadership pastoral
- THP-1085 Communication de la Parole
- THP-3045 L'Église et la mondialisation
- THP-3125 La théologie pastorale
- THP-3480 Implantation et croissance d'églises au 21e Siècle
- THS-2065 Jésus et le salut

- THS-2125 La théologie du Saint-Esprit
- THS-2560 Le mal et la souffrance
- THS-2535 La théologie biblique de l'Église
- THS-3565 Apologétique

Choix de cours optionnels (4 cours - 12 crédits)

- THB-2115 Les évangiles synoptiques
- THB-2130 Les livres historiques
- THB-3095 Les livres de la sagesse
- THC-2055 Développement de l'enfant et de l'adolescent
- THC-2075 Perspectives et méthodes d'intervention en relation d'aide
- THP-2155 Enfance et jeunesse : philosophies et pratiques ministérielles
- THS-2175 Les signes de la vie en Jésus-Christ
- THS-3125 Introduction à l'étude des religions

Cours-stage obligatoire (3 crédits)

- THM-3055 Stage de mentorat ministériel de fin de baccalauréat (**dernier cours**)

10. PROGRAMMES D'ÉTUDES EN PARTENARIAT AVEC LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET DE SCIENCES RELIGIEUSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Un partenariat existe entre l'ITF et la Faculté de théologie et de sciences religieuses (FTSR) de l'Université Laval, pour offrir les programmes de *Certificat en études bibliques (concentration bible et exégèse seulement), Certificat en études pastorales, Certificat en théologie et Baccalauréat en théologie de l'UL*, sur le campus de l'ITF à Longueuil. Ces programmes sont reconnus par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec. *Un Microprogramme d'initiation aux études théologiques* est également possible afin de permettre aux candidats, non admissibles aux programmes de Certificat ou Baccalauréat, un accès aux études universitaires de premier cycle en passant par cette formation préparatoire.

À souligner que les cours de ces programmes sont enseignés sur le campus de l'ITF, par des professeurs de l'ITF à qui l'Université Laval a accordé un statut de professeur associé. La majorité enseigne à l'ITF depuis plusieurs années.

10.1 CERTIFICAT EN ÉTUDES BIBLIQUES (concentration bible et exégèse)

Ce programme universitaire de premier cycle s'adresse à l'étudiant âgé de 21 ans et plus, détenteur d'un Diplôme d'études collégiales (DEC). Il compte dix (10) cours (30 crédits) et peut être suivi sur le campus de l'ITF sous le statut d'étudiant à temps partiel seulement selon la disponibilité des cours enseignés sur le campus de l'ITF à chaque session. Nous précisions que les cours THL-1000, THL-1003 et THL-2208 seront aussi à réussir pour l'obtention de l'équivalence de ce Certificat par l'ITF.

Pour les candidats aspirant à ce programme, il est très important de savoir que ce programme est fermé, signifiant que les cours et crédits obtenus dans ce Certificat en études bibliques, suite à une diplomation, ne peuvent pas être transférés dans le programme du Baccalauréat en théologie de la FTSR de l'Université Laval. Un étudiant admis à ce programme doit, s'il désire poursuivre vers le Baccalauréat en théologie, changer son programme d'admission pour le Baccalauréat en théologie avant la fin de la dernière session active, ou bien cumuler deux (2) autres certificats de l'Université pour obtenir les trente (30) cours (90 crédits) requis pour l'obtention d'un Baccalauréat multidisciplinaire par cumul de trois (3) certificats de trente (30) crédits chacun.

Voici les cours de ce programme qui peuvent être suivis sur le campus de l'ITF à Longueuil :

- THL-1001 Évangiles synoptiques
- THL-1004 L'univers de la Bible
- THL-1005 Les premiers livres de la Bible
- THL-1024 Lectures narratives de la Bible
- THL-2000 Littérature paulinienne
- THL-2003 Littérature prophétique et apocalyptique
- THL-2101 Introduction aux langages bibliques
- THL-2203 Évangile de Jean et littérature johannique
- THL-2205 Littérature sapientielle
- THL-2404 THL-2405 Projets d'exploration (1 crédit et 2 crédits)

10.2 CERTIFICAT EN ÉTUDES PASTORALES

Ce programme universitaire de premier cycle s'adresse à l'étudiant âgé de 21 ans et plus, détenteur d'un Diplôme d'études collégiales (DEC). Il compte dix (10) cours (30 crédits) et peut être suivi sur le campus de l'ITF sous le statut d'étudiant à temps partiel seulement selon la disponibilité des cours enseignés sur le campus de l'ITF à chaque session.

Pour les candidats aspirant à ce programme, il est très important de savoir que ce programme est fermé, signifiant que les cours et crédits obtenus dans ce Certificat en études pastorales, suite à une diplomation, ne pourront pas être transférés dans le programme du Baccalauréat en théologie de la FTSR de l'Université Laval. Un étudiant admis à ce programme doit, s'il désire finalement de poursuivre vers le Baccalauréat en théologie, changer de programme pour le Baccalauréat en théologie avant la fin de la dernière session active, ou bien cumuler deux (2) autres certificats de l'Université pour obtenir les trente (30) cours (90 crédits) requis pour l'obtention d'un Baccalauréat multidisciplinaire par cumul de trois (3) certificats de trente (30) crédits chacun.

Voici les cours de ce programme qui peuvent être suivis sur le campus de l'ITF à Longueuil :

Trois (3) cours obligatoires (9 crédits) :

- PST-1000 Introduction à l'intervention pastorale
- THL-1003 Spiritualités chrétiennes **ou** CAT-2300 Synthèse de la foi chrétienne
- THL-2100 Bible et pastorale

Viennent s'ajouter sept (7) cours (21 crédits) optionnels parmi tous les cours de premier cycle de la FTSR de l'UL portant les sigles PST ou THL. Consultez le répertoire des cours à la section 11 de ce Guide pour connaître la liste de ces cours enseignés à l'ITF. La plupart des cours de l'ITF des catégories relation d'aide (THC) et théologie pratique (THP) seront contributoires comme cours optionnels pour compléter ce programme,

Toutefois, si l'étudiant(e) désire aussi obtenir un Certificat en théologie pratique de l'ITF simultanément à son Certificat en études pastorales de l'UL, il devra suivre les cours suivants qui lui permettront d'obtenir les deux (2) certificats au terme des dix (10) cours : l'ITF recommande les cours suivants :

Cours obligatoires et complémentaires (7 cours - 21 crédits)

- PST-1000 Introduction à l'intervention pastorale
- PST-1020 Enjeux de la communication en église
- THL-1000 Introduction aux études théologiques
- THL-1002 Éthique chrétienne
- THL-1003 Spiritualités chrétiennes
- THL-1004 L'univers de la Bible
- THL-2100 Bible et pastorale

Chois de cours optionnels (3 cours - 9 crédits)

- PST-2104 Foi, religion, spiritualité et monde des jeunes
- PST-2107 Intégration en pastorale missionnaire

- PST-2301 Stage d'observation et d'intervention
- THL-2008 Éthique sociale et politique
- THL-2103 Foi, espérance et charité

10.3 CERTIFICAT EN THÉOLOGIE

Ce programme universitaire de premier cycle s'adresse à l'étudiant âgé de 21 ans et plus, détenteur d'un Diplôme d'études collégiales (DEC). Il compte dix (10) cours (30 crédits) et peut être suivi sur le campus de l'ITF sous le statut d'étudiant à temps partiel seulement selon la disponibilité des cours enseignés sur le campus de l'ITF à chaque session. Ce programme pourrait être suivi en simultané au Certificat en études religieuses de l'ITF pour une double diplomation au terme des dix (10) cours complétés et réussis.

Pour les candidats aspirant à ce programme, il est très important de savoir que ce programme est fermé, signifiant que les cours et crédits obtenus dans ce Certificat en théologie, suite à une diplomation, ne pourront pas être transférés dans le programme du Baccalauréat en théologie de la FTSR de l'Université Laval. Un étudiant admis à ce programme doit, s'il désire finalement de poursuivre vers le Baccalauréat en théologie, changer de programme pour le Baccalauréat en théologie avant la fin de la dernière session active, ou bien cumuler deux (2) autres certificats de l'Université pour obtenir les trente (30) cours (90 crédits) requis pour l'obtention d'un Baccalauréat multidisciplinaire par cumul de trois (3) certificats de trente (30) crédits chacun.

Voici les dix (10) cours de ce programme qui peuvent être suivis sur le campus de l'ITF à Longueuil suivant l'horaire établi à chaque session :

Six (6) cours obligatoires (18 crédits)

- THL-1000 Introduction aux études théologiques
- THL-1001 Évangiles synoptiques
- THL-1002 Éthique chrétienne
- THL-1003 Spiritualités chrétiennes
- THL-1004 L'univers de la Bible
- THL-2001 Jésus le Christ

Viennent s'ajouter quatre (4) cours (12 crédits) optionnels parmi les cours HST-1900, HST-2900 et tous les cours de premier cycle de la FTSR de l'UL portant les sigles PST et THL. L'ITF propose et recommande les cours PST-2102, THL-1007 Dieu trinité et THL-2208 Lecture du Nouveau Testament comme cours complémentaires à privilégier afin de pouvoir obtenir conjointement un Certificat en théologie de l'UL et un Certificat en études religieuses de l'ITF. Consultez le répertoire des cours à la section 11 de ce Guide pour connaître la liste de ces cours enseignés à l'ITF.

10.4 BACCALAURÉAT EN THÉOLOGIE

Ce programme universitaire de premier cycle s'adresse à l'étudiant âgé de 21 ans et plus, détenteur d'un Diplôme d'études collégiales (DEC). Il compte trente (30) cours pour un total de quatre-vingt-dix (90) crédits. Vous pouvez vous référer aux sections 8 et 11

de ce Guide pour connaître les équivalences et la description des cours de l'ITF pour ceux de l'Université Laval.

Voici la structure de ce programme qui peut être suivi sur le campus de l'ITF à Longueuil suivant les recommandations et l'horaire établis à chaque session :

Vingt-trois (23) cours obligatoires (66 crédits)

- THL-1000 Introduction aux études théologiques
- THL-1001 Évangiles synoptiques
- THL-1002 Éthique chrétienne
- THL-1003 Spiritualités chrétiennes
- THL-1004 L'univers de la Bible
- THL-1005 Les premiers livres de la Bible
- THL-1006 Révélation et théologie
- THL-1007 Dieu trinité
- THL-1040 Introduction aux études universitaires en théologie (1 crédit)
- THL-2000 Littérature paulinienne
- THL-2001 Jésus le Christ
- THL-2002 Littérature chrétienne ancienne
- THL-2003 Littérature prophétique et apocalyptique
- THL-2006 L'Église
- THL-2007 Les sacrements du salut
- THL-2008 Éthique sociale et politique
- THL-2010 Interprétation des textes magistériels (2 crédits)
- THL-2103 Foi, espérance et charité
- THL-2203 Évangile de Jean et littérature johannique
- THL-3000 Séminaire de fin de baccalauréat
- HST-1900 Christianisme de l'Antiquité et du Haut Moyen-Âge
- HST-2900 Christianisme du second millénaire
- SCR-1000 Introduction à l'étude des religions (Règle 1)

Autres exigences – Règle 1 (1 cours - 3 crédits)
L'étudiant doit réussir le cours ANL-2020 Intermediate English II ou ESG-2010 Espagnol Intermediato I de l'UL. Si l'étudiant démontre qu'il a acquis l'un ou l'autre de ces niveaux (TOEIC : 675 ou VEPT : 53 pour l'anglais ou résultat de 4 en espagnol) lors du test administré par l'École des langues, doit suivre un cours de niveau supérieur, un cours d'une autre langue moderne ou un cours de grec, de latin ou d'une autre langue ancienne. Pour satisfaire cette exigence, l'ITF peut parfois offrir à son horaire l'un des cours suivants :

- GRC-1000 Initiation au grec ancien 1
- LOA-1000 Initiation au grec biblique
- LOA-2010 Hébreu biblique 1
- THL-2101 Introduction aux langages bibliques

Autres exigences – Règle 2 (4 cours - 12 crédits)
Parmi les cours tous les cours de premier cycle de la FTSR de l'UL portant les sigles CAT, PST et THL (à l'exception des segments 800 et 900). Consultez le répertoire des cours

à la section 11 de ce Guide pour connaître la disponibilité de ces cours enseignés à l'ITF. La plupart des cours de l'ITF des catégories relation d'aide (THC) et théologie pratique (THP) seront contributeurs comme cours pptionnels pour compléter ce programme.

Autres exigences – Règle 3 (3 cours - 9 crédits)
Parmi tous les cours de premier cycle à l'exception des cours portant les sigles CAT, PST, SCR ET THL, des cours correctifs en français et des cours de niveau inférieur à ANL-2020 Intermediate English II. Pour satisfaire cette exigence, l'ITF offre les cours suivants:

- PHI-2901 Questions de cosmologie et d'anthropologie philosophiques sur le mal
- PHI-3200 Foi, raison et vérité
- SOC-1900 Sociologie de la religion

Important **:** *L'UL ayant des exigences de cours spécifiques à son Baccalauréat en théologie et l'ITF ayant aussi des exigences de cours spécifiques à son Baccalauréat en études théologiques, bibliques et pastorales, un étudiant qui désire valider la double diplomation doit prévoir terminer ses deux baccalauréats avec un total de 34 cours.*

10.5 MICROPROGRAMME D'INITIATION AUX ÉTUDES THÉOLOGIQUES

Ce programme de formation préparatoire aux études universitaires de premier cycle s'adresse à l'étudiant âgé de 21 ans et plus non détenteur d'un Diplôme d'études collégiales (DEC). L'étudiant acquerra des notions fondamentales en méthodologie, en recherche et en rédaction, de même que des connaissances dans les champs disciplinaires propres à la théologie. Ce microprogramme de quatre (4) cours est structuré comme suit :

Trois (3) cours obligatoires (9 crédits) :

- THL-1000 Introduction aux études théologiques
- THL-1004 L'univers de la Bible
- THL-1514 Argumentation et rédaction en théologie (non offert par l'ITF)

Un (1) cours (3 crédits) à sélectionner parmi :

- THL-1002 Éthique chrétienne
- THL-1003 Spiritualités chrétiennes
- THL-1007 Dieu trinité

Important : *De ces quatre (4) cours, trois (3) sont contributeurs pour le Certificat ou le Baccalauréat en théologie, signifiant qu'ils pourront être transférés et comptés dans l'un ou l'autre de ces programmes si l'étudiant y est admis par la suite. En ce qui a trait au cours THL-1514 Argumentation et rédaction en théologie, il sera considéré comme « non contributeur et hors programme ».*

10.6 RESTRICTION POUR LES PROGRAMMES DE L'UL SUIVIS À L'ITF

Il est à souligner que seul l'étudiant suivant sa formation majoritairement en direct sur le campus de l'ITF peut bénéficier de ces programmes offerts en partenariat avec la FTSR de l'UL. Un étudiant de l'ITF suivant ses cours à distance peut être admis dans un programme de l'UL en suivant les cours à distance qui sont sélectionnés et offerts

chaque session en formule hybride, bien que le nombre et la disponibilité soit plus restreinte.

Un cours suivi en formule hybride signifie qu'il est suivi majoritairement à distance mais qu'il doit obligatoirement être validé par une portion du cours à suivre en « présentiel » sur le campus de l'ITF suivant des dates et horaires établis au début de chaque session. L'étudiant déjà admis et accepté dans un programme de l'ITF qui est intéressé par cette formule peut s'adresser à la directrice des études du premier cycle de l'ITF pour obtenir plus de détails. Cette option est envisageable uniquement pour les étudiants résidant au Québec.

10.7 PROCÉDURE D'ADMISSION POUR DEVENIR ÉTUDIANT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL SUR LE CAMPUS DE L'ITF

10.7.1 Candidat québécois ou canadien

L'admission à ce programme nécessite une procédure bien précise qui diffère de celle pour être admis dans les programmes exclusifs à l'ITF. Plus particulièrement, le candidat doit premièrement présenter une demande d'admission en bonne et due forme auprès de l'ITF, avant le 1er juin pour la session d'automne et avant le 1er octobre pour la session d'hiver, afin de permettre à l'ITF d'étudier sa demande pour pouvoir l'accepter comme étudiant sur le campus de l'ITF. (Lire sections 6.1.1 et 6.1.2 de ce Guide pour la procédure.) Une étude minutieuse sera faite de son dossier afin d'assurer que le candidat rencontre bien les exigences d'admission spécifiques à l'ITF en tout premier lieu.

Suite à cette étude, s'il est accepté et s'il rencontre aussi les critères d'admissibilité de l'Université Laval en étant âgé d'au moins 21 ans et détenteur d'un Diplôme d'études collégiales (DEC), il peut déposer un dossier d'admission pour devenir étudiant de l'UL, conjointement à son statut d'étudiant de l'ITF, afin de suivre une formation simultanée de l'UL et de l'ITF sur le campus.

Ce double statut permet à l'étudiant de recevoir, en fin de formation, un grade émis par l'UL, reconnu par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec, ainsi qu'un grade émis par l'ITF, reconnu par l'Association chrétienne pour la francophonie (ACF) et les autres mouvements évangéliques, pour l'exercice du ministère. Il est important de souligner qu'un étudiant admis à l'UL et suivant sa formation à l'ITF, doit en tous points, se conformer au contenu de ce Guide.

L'inscription aux cours, quant à elle, doit se faire directement auprès de l'UL via la zone sécurisée « Mon Portail de l'UL » à l'aide du numéro d'identifiant (IDUL) qui sera attribué par l'UL à l'étudiant ayant été admis. (Lire la section 10.8. de ce Guide).

À noter qu'un étudiant québécois admis à l'UL peut être éligible à présenter une demande de prêts et bourses aux autorités gouvernementales puisque les programmes de l'UL sont reconnus par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec. L'étudiant doit s'adresser directement à l'UL pour connaître la procédure à suivre.

10.7.2 Candidat étranger demeurant à l'extérieur du Canada

Veuillez consulter la section 6.1.4 de ce Guide qui décrit toute la procédure et les étapes à suivre pour qu'un candidat étranger, demeurant hors du Canada, puisse venir suivre une formation sur le campus de l'ITF par l'entremise d'une admission dans le programme du Certificat en théologie (1 année) ou du Baccalauréat en théologie (3 années) de l'Université Laval. Il va de soi qu'il suivra le programme de l'UL dans lequel il aura été admis par les cours équivalents de l'ITF enseignés par les professeurs de l'ITF associés à l'UL. Les équivalences des cours de l'UL et ceux de l'ITF sont répertoriées dans la section 11 de ce Guide.

10.8 INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ LAVAL AUX COURS DU CERTIFICAT OU BACCALAURÉAT EN THÉOLOGIE ENSEIGNÉS SUR LE CAMPUS DE L'ITF

Un étudiant, admis à l'ITF ainsi qu'à l'Université Laval, reçoit un numéro d'identifiant de l'UL (IDUL) lui donnant accès à tous les services de l'UL par Mon Portail. C'est donc directement par la zone sécurisée de ce portail de l'UL qu'il doit procéder à son inscription aux cours du programme dans lequel il a été admis suivant la grille-horaire des cours qui sont enseignés sur le campus de l'ITF à Longueuil à chaque session. C'est par ce même portail qu'il pourra consulter son cheminement académique et les conseils émis par la directrice de l'ITF.

Au cours de cette procédure d'inscription à l'Université Laval, et muni de son IDUL, il doit sélectionner, les cours de son programme proposés et enseignés sur le campus de l'ITF à Longueuil afin d'éviter de se voir inscrit dans le même cours enseigné sur un campus de l'UL autre que l'ITF. Le « NRC » propre à chaque cours de l'UL enseigné sur le campus de l'ITF pour chaque session est indiqué sur la grille-horaire de l'ITF afin d'aider l'étudiant à sélectionner le bon cours au moment de son inscription à l'UL. Évidemment, l'inscription sur ce portail de l'UL engendre un paiement à effectuer à l'UL et non à l'ITF.

Important : *L'étudiant doit consulter son profil académique établi par la directrice de l'ITF ou les recommandations de cours à s'inscrire pour chaque session sont indiquées. Il peut aussi communiquer avec celle-ci par courriel à chaque période d'inscription afin de s'enquérir des exigences, obligations et restrictions quant au choix de cours à effectuer pour s'assurer de maintenir une bonne progression scolaire dans les deux (2) programmes admis (celui de l'UL et celui de l'ITF).*

10.9 INSCRIPTION À L'ITF AUX COURS DU CERTIFICAT OU BACCCALAURÉAT EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL ENSEIGNÉS SUR LE CAMPUS DE L'ITF

Après avoir procédé à son inscription à l'UL, l'étudiant doit également procéder à une inscription aux mêmes cours au moyen du formulaire d'inscription disponible sur le site internet de l'ITF, afin de valider son inscription et sa présence dans les cours sur le campus de l'ITF. Il doit s'assurer de sélectionner le bon formulaire d'inscription établi pour les étudiants reliés à l'UL, et non celui pour les étudiants admis seulement dans un programme de l'ITF indépendant de l'UL, afin de s'éviter d'être facturé par l'ITF pour les droits de scolarité. Il doit aussi valider son inscription à l'ITF par le paiement des frais pour le matériel pédagogique (15 $ par cours), les frais pour l'utilisation des services de l'ITF (60 $ par session) et les frais pour la diplomation et la collation des grades, s'il y a lieu (100 $).

11. RÉPERTOIRE DES COURS

11.1 COURS OBLIGATOIRES

THO-1100 Introduction aux études théologiques
THL-1000 Introduction aux études théologiques (UL)

Tout chrétien qui réfléchit au sens de la vie s'appuie sur une forme de réflexion biblique. En même temps, toute personne qui veut faire de la bonne théologie doit se poser la question suivante: comment bien procéder? Ce cours est une introduction aux méthodes théologiques et herméneutiques vis à vis la lecture progressive des textes. Nous y étudions les sources, les principes méthodologiques et les normes d'une herméneutique biblique. Nous nous familiarisons avec l'histoire de la pratique de la théologie évangélique ainsi qu'avec les traditions théologiques autres qu'évangéliques. Nous cherchons à voir comment les différents domaines de la théologie sont reliés et s'informent mutuellement. Nous voyons aussi comment la théologie s'articule avec d'autres disciplines comme la philosophie et l'éthique, et comment elle nourrit la vie chrétienne en général.

THO-1140 Survol de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament
THL-1004 L'univers de la Bible (UL)

La Bible est un livre qui a marqué, et qui marque toujours, notre culture occidentale. Ce cours, visant à développer une compréhension générale de la Bible, répond aux questions; Comment devons-nous étudier la Bible?, Peut-on étudier la Bible de manière scientifique (rationnelle et pragmatique)?, et, Ce livre a-t-il encore quelque chose à nous dire, aujourd'hui? Ce cours aborde la Bible comme une collection d'écrits importants qui font l'objet d'une étude scientifique utilisant des outils variés et des méthodes auxquels l'étudiant sera initié.

THO-1255 La théologie de Dieu
THL-1007 Dieu trinité (UL)

La figure du Dieu Trinité dans l'histoire du christianisme. Ce cours se veut une étude des grands textes de la tradition en vue de situer les conséquences de la dimension trinitaire sur l'ensemble de la foi chrétienne. Le renouveau de la théologie trinitaire dans la théologie contemporaine et ses enjeux pour comprendre les discours sur Dieu dans le monde d'aujourd'hui sont abordés. Ce cours comprend deux (2) grandes parties : la première partie étant consacrée à la nature de Dieu, sa connaissance, aux preuves de son existence et à son essence et la deuxième partie abordant la notion de son existence personnelle et trinitaire.

THO-1265 La vie spirituelle chrétienne
THL-1003 Spiritualités chrétiennes (UL) ou CAT-2300

Ce cours consiste en un survol des thèmes de base de la vie chrétienne, tels que le salut, la foi, la sanctification, l'appel de Dieu et la volonté divine. Il s'agit de faire une étude approfondie des disciplines spirituelles permettant de mieux découvrir Dieu pour devenir un disciple de Jésus-Christ. Dans ce cadre, l'étudiant est équipé pour vivre une vie spirituelle dynamique, pratique et bénéfique.

THO-1275 Éthique théologique et biblique
THL-1002 Éthique chrétienne (UL)

Ce cours aborde la question du raisonnement moral et de la responsabilité chrétienne. Il expose les principes de l'éthique théologique (histoire, sources, approches

contemporaines). Il tente de sensibiliser l'étudiant aux différents processus de prise de décision dans des contextes et situations diverses. Dans ce cadre, les problématiques suivantes sont abordées : éthique et société, éthique et politique, éthique et pratique pastorale, éthique et sexualité, etc.

THO-1285 Herméneutique théologique et biblique
THL-2208 Lecture du Nouveau Testament (UL)

L'herméneutique est la science et l'art d'interpréter la Bible. Ce cours a pour but d'initier l'étudiant aux règles utiles et nécessaires à la lecture et à l'interprétation correcte du Nouveau Testament Ce cours comprend deux (2) grandes parties : la première présentant le Nouveau Testament et l'histoire de son interprétation à travers les Âges et la deuxième décrivant les langages bibliques et étudiant les règles et les principes d'interprétation des différents genres littéraires dans le Nouveau Testament.

THO-1345 Introduction à la relation d'aide
PST-2102 Relation d'aide et quête de sens (UL)

Ce cours se veut une initiation à la rencontre interpersonnelle visant à fournir de l'aide pastorale, de l'accompagnement spirituel ou de la relation d'aide. Il s'agit d'observer et d'expérimenter les principaux types d'interventions, verbales et non verbales, utiles afin de développer des habiletés relationnelles et des attitudes facilitantes. Ces outils favoriseront l'introspection et la relecture de l'expérience.

11.2 COURS EN ÉTUDES BIBLIQUES

Pour tous les cours en études bibliques décrits ci-après, il est obligatoire d'avoir suivi préalablement les cours de base THO-1100 et THO-1140 Survol de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament. Ces cours de premier niveau posent les bases essentielles à une bonne compréhension des textes bibliques de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament, lesquels sont étudiés plus spécifiquement dans chaque cours ci-dessous. Certains cours peuvent aussi nécessiter d'autres cours préalables additionnels avant d'être suivis.

THB-2105 Le Pentateuque
THL-1005 Les premiers livres de la Bible (UL)

Ce cours se veut être une étude approfondie des cinq (5) livres du Pentateuque (Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, et Deutéronome) afin de découvrir la richesse théologique, historique, culturelle, prophétique, spirituelle et pratique qu'on y trouve. L'étudiant sera introduit à plusieurs controverses historiques et interprétatives, ainsi qu'aux thèmes théologiques les plus importants.
(Préalables : THO-1100/THL-1000, THO-1140/THL-1004)

THB-2115 Les évangiles synoptiques
THL-1001 Évangiles synoptiques (UL)

Trois (3) des quatre (4) Évangiles du Nouveau Testament se ressemblent beaucoup pour présenter la vie, le ministère, la mort et la résurrection de Jésus de Nazareth. Chaque auteur a rédigé son œuvre d'un point de vue spécifique, a visé ses écrits aux communautés différentes du premier siècle. En analysant les Évangiles synoptiques ensemble – celui de Matthieu, Marc et Luc, on peut adresser la question des sources communes et indépendantes, les stratégies de rédaction, les genres littéraires et les thèmes théologiques. On étudiera chaque Évangile en tant que récit uniforme et

cohérent avec une mise en application de la méthode d'étude narratologique. (Préalables : THO-1100/THL-1000, THO-1140/THL-1004)

THB-2120 Les écrits de Paul
THL-2000 Littérature paulinienne (UL)

Survol des écrits de Paul dans le Nouveau Testament dans le contexte urbain et les voyages missionnaires de Paul et ses équipes des Actes des Apôtres. Analyse des éléments de la théologie paulinienne (Paul et la Loi, christologie, sotériologie, eschatologie, ecclésiologie et mission). Analyse critique de « La Nouvelle perspective sur Paul ». Une attention particulière sera portée aux Lettres aux Corinthiens, aux Éphésiens, à l'exégèse des textes et à l'application des textes pauliniens pour aujourd'hui. (Préalables : THO-1100/THL-1000, THO-1140/THL-1004)

THB-2130 Les livres historiques
THL-1024 Lectures narratives de la Bible (UL)

Introduction à la narratologie biblique par l'analyse de l'intrigue des récits historiques, des personnages, des points de vue, du rôle du narrateur et de la gestion des concepts de temps et d'espace. Approche de la narration biblique dans le cadre de l'écriture narrative antique. Étude des fonctions des récits bibliques historiques en lien avec les premiers lecteurs et ceux de tous les temps, en prenant possession avec Josué, en comprenant la rédemption avec Ruth, en entendant la révélation avec Samuel, en dépendant de l'onction avec le roi David, en attendant la restauration avec Esdras, en la défendant avec Néhémie et en suspendant l'oppression avec Esther.
(Préalables : THO-1100/THL-1000, THO-1140/THL-1004)

THB-2160 Introduction aux langages bibliques
THL-2101 Introduction aux langages bibliques (UL)

Possibilités langagières et limites de communication des langues originelles de la Bible (hébreu, araméen, grec) selon les contextes de production des textes. Impact sur les traductions disponibles. Langages symboliques : mécanismes, portée littéraire et spirituelle; procédures d'actualisation; convergences et conflits avec d'autres types de discours. Formes littéraires propres à la Bible ou partagées avec les milieux socioculturels ambiants. Morphologie : conjugaisons, déclinaisons et vocabulaire ainsi que syntaxe élémentaire.
(Préalables : THO-1100/THL-1000, THO-1140/THL-1004, THO-1285/THL-2208)

THB-2405 Lire et comprendre les récits de la Bible
THL-2010 Interprétation des textes magistériels (UL)

L'Église évangélique adhère au principe protestant "Sola Scriptura" considérant l'Écriture seule comme l'autorité ultime. L'apparente simplicité de cette confession se heurte toutefois à un paradoxe : une seule Bible, mais tant d'interprétations, d'approches et de méthodes différentes. Ce cours veut donc définir et situer l'herméneutique et l'exégèse évangélique, dans le but d'initier l'étudiant à l'analyse narrative de la Bible, qui est une méthode textuelle examinant la stratégie narrative d'un récit en explorant ses caractéristiques fondamentales : intrigue, personnages, cadre, temporalité et voix narrative. Cette approche littéraire consciencieuse et respectueuse du texte biblique s'inscrit naturellement dans une interprétation évangélique des textes bibliques.
(Préalables : THO-1100/THL-1000, THO-1140/THL-1004, THO-1285/THL-2208)

THB-2505 Les livres prophétiques
THL-2003 Littérature prophétique et apocalyptique (UL)

La Bible est traversée par divers courants prophétiques et apocalyptiques. Ce cours vise à développer une compréhension des livres prophétiques en exposant les différentes particularités des prophètes de l'Ancien Testament en tant que croyants en Dieu, prédicateurs et leaders spirituels. Le phénomène de la prophétie biblique est aussi traité en fonction des différents contextes historiques et pratiques contemporains, ainsi que les thèmes majeurs découverts dans leurs écrits. La présentation du prophétisme et de l'apocalyptique bibliques aide à comprendre, non seulement le premier testament mais aussi la perspective du Nouveau Testament, dans laquelle la première théologie chrétienne s'est construite. L'exégèse de passages sélectionnés de textes des livres prophétiques et de sections prophétiques et apocalyptiques présentes dans l'Ancien Testament sera aussi faite. (Préalables : THO-1100/THL-1000, THO-1140/THL-1004)

THB-3085 Les écrits de Jean : Évangile à Apocalypse
THL-2203 Évangile de Jean et littérature johannique (UL)

Exploration systématique de l'histoire de l'interprétation du quatrième évangile et des autres écrits de Jean : l'objectif et les destinataires des écrits, les matériaux qui les composent, les procédés littéraires utilisés, le contexte et les étapes de rédaction, l'exégèse des textes clés, l'origine et le développement de la pensée johannique en lien avec l'histoire de la communauté de Jean. Nous aborderons la grande variété de thèmes élaborés par Jean incluant la divinité, la vie, les miracles, les enseignements et les stratégies de ministère de Jésus, ainsi que les événements et phénomènes reliés à la fin des temps. (Préalables : THO-1100/THL-1000, THO-1140/THL-1004)

THB-3095 Les livres de la sagesse
THL-2205 Littérature sapientielle (UL)

La littérature de sagesse dans la Bible en regard des grands textes de sagesse du Proche-Orient ancien. Questions majeures posées à la condition humaine et à la relation croyante, comme la souffrance et le mal, le sens de la vie, la destinée humaine, etc. Lecture et analyse des psaumes bibliques du point de vue historique et culturel, poétique, formel et structurel. Job, Psaumes, Proverbes, Ecclésiaste et Cantiques des cantiques appartiennent à la catégorie des Livres de la Sagesse dans la Bible. Leur fonction est de susciter une sage réflexion sur la condition humaine. Ils explorent donc concrètement les différentes dimensions de notre humanité comme nos difficultés, notre spiritualité, nos activités, nos futilités et notre sexualité.
(Préalables : THO-1100/THL-1000, THO-1140/THL-1004)

11.3 COURS EN RELATION D'AIDE

Pour plusieurs cours en relation d'aide décrits ci-après, il est obligatoire d'avoir préalablement suivi le cours de base THO-1345 Introduction à la relation d'aide / PST-2102 Relation d'aide et quête de sens. Ce cours de premier niveau pose les bases essentielles à une bonne compréhension des principes et techniques de relation d'aide et counselling pastoral, lesquelles sont étudiées plus en profondeur dans chacun des autres cours.

THC-2055 Développement de l'enfant et de l'adolescent

Ce cours vise à aider l'étudiant à comprendre les fondements du développement humain selon une perspective spirituelle, physique, psychologique et sociale. Un accent est mis sur les étapes du développement de l'enfant et de l'adolescent. Il est aussi

question d'élaborer des stratégies d'intervention pour composer adéquatement avec les défis, les problèmes et les particularités liés à chacune des périodes du développement.

THC-2075 Perspectives et méthodes d'intervention en relation d'aide
PST-2105 Accompagnement des personnes souffrantes (UL)

Ce cours, proposant une description et une compréhension exhaustive du processus et des méthodes d'intervention, vise à favoriser le changement dans la condition humaine par la résolution des problèmes (Problem Solving) et par le développement des capacités de la personne. Il inclut la transposition et l'application pratique de stratégies visant le changement et le rétablissement des personnes en difficulté.
(Préalable : THO-1345/PST-2102)

THC-2085 Relation d'aide à la lumière des évangiles
PST-1051 L'être humain en quête spirituelle (UL)

Étude des quêtes spirituelles contemporaines du point de vue des structures qui s'y révèlent. Principaux points d'attention : les conceptions du spirituel à l'ère d'aujourd'hui et de la Bible en tant que témoin de la quête spirituelle, la dimension spirituelle de la vie en société, les rapports entre cheminement spirituel et maturation psychique, la pratique du discernement spirituel et de l'analyse sociale, le rôle de la méditation dans le devenir humain.
Plus concrètement, ce cours propose une perspective de la tradition évangélique du counseling pastoral. Bien que le counseling pastoral semble être un ministère récent au sein de l'église moderne, sa fondation repose sur les écrits bibliques. Ainsi nous découvrirons les concepts et paramètres du counseling pastoral qui émergent du ministère et de l'enseignement de Jésus.

THC-2165 Personnalités, problèmes et perspectives en relation d'aide

Ce cours porte sur l'introduction, la présentation et l'intégration de certaines théories de la personnalité en les comparant et en évaluant leur capacité de décrire, d'expliquer et de prédire le comportement des individus. Il couvre particulièrement les principales théories de la personnalité de l'approche (perspective) psychanalytique, humaniste et existentielle, cognitive-comportementale et des dispositions. Il offre également une introduction aux troubles de la personnalité en présentant leurs critères diagnostiques ainsi que des approches de traitement de ces troubles. Il expose les paradoxes et complexités de la nature humaine et propose des pistes de solutions quant aux défis, dilemmes et enjeux liés à l'exercice du ministère. (Préalable : THO-1345/PST-2102)

THC-3045 Familles et problèmes modernes
THL-2402 Sujets spéciaux 1 : Familles et problèmes modernes (UL)

Ce cours propose différentes approches d'interventions pastorales, dans un cadre théologique et biblique, pour faire face aux défis de la vie familiale du XXIème siècle. Ainsi, nous regarderons les défis d'une famille nucléaire dans un contexte postmoderne, les défis de la famille monoparentale, les défis de la famille divorcée (avec ou sans garde partagée des enfants), les défis de la famille reconstituée, et les défis de la famille multigénérationnelle. Ce cours vise à faire comprendre, dans une perspective biopsychosociale, systémique et intégrative, la dynamique du couple et de la famille, quelle qu'en soit sa forme.

THC-3075 Problèmes de dépendances et réhabilitation en relation d'aide

Ce cours vise à décrire, expliquer et faire comprendre de façon théorique, pratique, théologique et biblique les dépendances à la lumière de la Bible et des théories et des

modèles de base dans ce domaine. Il propose une exploration des racines et sources psycho spirituelles d'une dépendance. Ceci permet ensuite d'analyser sa dynamique, son processus et sa manifestation dans la vie d'une personne. Tout cela permet de découvrir quelques pistes qui conduisent à la liberté, car cela est possible en Jésus-Christ. (Préalable : THO-1345/PST-2102)

THC-3255 Interventions en situations de crise
THL-3402 Sujets spéciaux 2 : Interventions en situations de crise (UL)

Ce cours a pour but d'apporter des outils pour l'intervention d'aide dans des situations de crise. Par ce fait, ce cours voudra clarifier ce qu'est une crise, et le fait que les crises font partie de la vie. Bien plus, la vie n'est en fait qu'une série de crises. Enfin, des interventions spécifiques face à des crises spécifiques seront discutées. Le cours explore les sources possibles d'une crise, des stratégies de préparation avant la crise et des stratégies d'intervention durant et après la crise. Le but est d'y trouver là une occasion de croître au lieu de s'écrouler. (Préalable : THO-1345/PST-2102)

11.4 COURS DE TYPE « STAGE »

Les cours-stages permettent de prendre connaissance des éléments saillants de la pratique pastorale et ministérielle en milieu d'Église ou connexe. L'observation et l'analyse des différentes approches et activités ministérielles conduisent l'étudiant à problématiser et à élaborer un projet ministériel adéquat en fonction de la structure de l'Église ou d'un autre milieu connexe dans lequel son stage s'effectue. Une fois le projet ministériel accepté et validé par la direction de l'ITF et par le responsable du lieu du stage, l'étudiant planifie et met à exécution ledit projet. Tout au long de son stage, l'étudiant est amené à analyser son projet en regard des interventions pastorales et/ou ministérielles effectuées par des rencontres particulières avec le superviseur des stages de l'ITF. L'étudiant doit conclure son stage par un bilan soumis à une évaluation finale.

THM-1055 Stage de pratique ministérielle générale
PST-2301 Stage d'observation et d'intervention (UL)

En intervenant dans un milieu précis, le stagiaire développe peu à peu une compétence pastorale qui s'articule autour des deux pôles de la communication empathique et de l'intégration des fondements spirituels de son intervention pastorale. Il développe aussi un savoir-faire précis composé d'habiletés (déclencher la réception, gérer la participation, refléter le cheminement) et d'attitudes (présence, accueil, intériorisation, libération, créativité, collaboration). Il approfondit ainsi son identité pastorale propre.

THM-3055 Stage de mentorat ministériel de fin de baccalauréat
THL-3000 Séminaire de fin de baccalauréat (UL)

Ce séminaire s'adresse à l'étudiant en fin de programme de diplôme ou baccalauréat. Sous forme d'activités de groupe et d'accompagnement individuel, il permet d'approfondir les trois (3) axes suivants : la recherche, l'intégration et la synthèse. L'étude de thèmes particuliers est mise à profit.

11.5 COURS EN THÉOLOGIE PRATIQUE

THP-1025 Leadership pastoral
THL-2100 Bible et pastorale (UL)

L'horizon du cours est celui de l'utilisation de la Bible dans le cadre de l'Église. Le discours biblique au sujet de l'activité pastorale est abordé. Ce cours explorera les

principes de leadership, trouvés dans la Bible, essentiels au ministère pastoral d'aujourd'hui. Ce cours pose les fondements théoriques de la fonction de leaders d'Église autour de cinq (5) marques d'un leader qui œuvre avec excellence.

THP-1085 Communication de la Parole
PST-1020 Enjeux de la communication en Église (UL)

Ce cours qui pose les principes de base de l'homilétique, de l'art oratoire et de la prédication, se concentre sur l'élaboration de sermons et de ses composantes en vue d'une communication efficace du message de la Parole de Dieu. Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée sur la personne du prédicateur en tant que communicateur, ainsi que la préparation de son message.

THP-2155 Enfance et jeunesse : philosophies et pratiques ministérielles
PST-2104 Foi, religion, spiritualité et monde des jeunes (UL)

Dans une perspective interdisciplinaire, ce cours vise à mieux comprendre l'univers culturel, religieux et spirituel des jeunes Québécois. Il utilisera les approches développées par la sociologie, particulièrement la sociologie de la jeunesse et de la théologie, afin de construire une compréhension commune du monde des jeunes et des quêtes de sens qui sont les leurs. Ce cours a pour but de donner une base solide à tous les intervenants auprès des enfants et des jeunes. L'effectivité du ministère permet d'obtenir les résultats voulus et escomptés. La mise en place d'une philosophie ministérielle effective par la compréhension et la mise en pratique seront abordés.

THP-2530 Témoignage chrétien contemporain
THL-2103 Foi, espérance et charité (UL)

Ce cours a pour but de sensibiliser l'étudiant à l'énorme tâche théologique, ecclésiastique et missiologique à laquelle il doit faire face en milieu québécois et occidental. Ce cours sensibilise l'étudiant aux dimensions de la vision intégrée de la société postmoderne. Nous élaborons une pratique chrétienne qui correspond aux réalités d'aujourd'hui. Après avoir examiné ces données, nous « dialoguons » avec la ville dans le but d'élaborer des stratégies d'intervention contextualisées à notre époque.

THP-3045 L'Église et la mondialisation
THL-2008 Éthique sociale et politique (UL)

Développer la connaissance critique de mouvements sociaux et de discours éthiques. Acquérir une connaissance de concepts et de théories issus de disciplines du savoir s'intéressant aux institutions du vivre-ensemble : philosophie, sociologie, théologie. Développer une capacité d'analyse de la société contemporaine et une capacité de communication, d'argumentation et de justification des prises de position et des jugements. Ce cours est enraciné dans une réflexion sur la foi dans les sociétés occidentales et la mission de Dieu à la lumière de la mondialisation. Depuis ce point de repère, nous allons examiner la contribution des églises dans l'hémisphère sud. Ce cours examine la foi chrétienne par rapport aux grands enjeux d'aujourd'hui comme la pluralité religieuse et culturelle, l'urbanisation, les beaux-arts, la contextualisation, la montée des différentes spiritualités, la violence et la réconciliation.

THP-3125 La théologie pastorale
PST-1000 Introduction à l'intervention pastorale (UL)

Ce cours sera offert dans une perspective d'ouverture par une équipe de professeurs spécialisés et expérimentés dans le domaine du ministère pastoral. Il s'agira de traiter les défis personnels, spirituels, émotionnels, et pratiques reliés à cette vocation dans

une société contemporaine, et de proposer des clés essentielles pour diriger l'Église d'aujourd'hui vers la croissance pour un impact local et global.

THP-3480 Implantation et croissance d'églises au 21e siècle
PST-2107 Intégration en pastorale missionnaire (UL)

La société d'aujourd'hui se sécularise de plus en plus, tandis que les choix spirituels se multiplient au détriment de la foi chrétienne. C'est pourquoi l'importance de l'implantation d'églises devient primordiale pour l'avancement du Royaume de Dieu en exerçant, par notre présence, une influence positive par notre foi en actions… et d'être comme les premiers croyants : « … Ces gens qui ont bouleversé le monde… » (Actes 17.6) Ce cours vise à démontrer l'importance de l'implantation d'églises pour l'expansion du Royaume de Dieu en étudiant le contexte culturel d'aujourd'hui et les stratégies à privilégier pour une implantation saine.

11.6 COURS EN THÉOLOGIE

THS-2065 Jésus et le salut
THL-2001 Jésus le Christ (UL)

Ce cours explore l'identité et la signification de Jésus de Nazareth: ses actions, ses paroles, sa mort, et sa résurrection. Nous examinerons le développement historique des images et conceptions de Christ à partir du Nouveau Testament en passant par les différents crédos et conciles du 4ième et 5ième siècle, au Moyen Âge, la Réforme, et l'Âge Moderne. Nous évaluerons également plusieurs christologies contemporaines qui reflètent le contexte multiculturel et écologique de la théologie d'aujourd'hui. Trois (3) questions fondamentales nous guideront : Qui est Jésus ? Comment est-ce que Jésus nous sauve ? Comment nous identifions-nous à Jésus ?

THS-2085 Histoire du christianisme I
HST-1900 Christianisme de l'Antiquité et du Haut Moyen-Âge (UL)

Ce cours aborde le développement de l'institution qui s'appelle l'Église chrétienne depuis le temps après les Actes jusqu'à la préparation de la Réforme. L'Église catholique et l'Église orthodoxe prennent donc beaucoup de place. Nous abordons les hérésies, les erreurs de stratégies, les missions, les héros et les adversaires, le canon, la doctrine de la Trinité, les croisades, les martyrs, les gnostiques, la papauté, les monastères, les reliques et plusieurs autres éléments. Avec une approche historique, nous essayons d'expliquer le pourquoi avec les points positifs et négatifs plutôt qu'un jugement de valeur biblique ou théologique, bien que le fondement évangélique soit toujours là. Le cours se concentre sur les éléments doctrinaux ou pratiques qui concernent les évangéliques (positifs ou négatifs).

THS-2125 La théologie du Saint-Esprit
THL-1006 Révélation et théologie (UL)

Étude du concept de révélation en tant que fondement de la foi et de la théologie chrétienne. Examen des principales instances de la foi : l'Écriture, la tradition, et la théologie. Ce cours consiste en une étude profonde et détaillée de la personne et l'œuvre du Saint-Esprit dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Son rôle en tant qu'agent de puissance dans la vie de l'homme et de l'Église sera également étudié. De plus, une description des personnes, des circonstances, de la théologie et des pratiques spirituelles qui ont contribué à l'éclosion des mouvements Pentecôtiste et Charismatique 20ième siècle sera effectuée, afin d'énumérer les éléments qui provoquent la croissance et l'impact, aujourd'hui comme dans le passé.

THS-2175 Les signes de la vie en Jésus-Christ
THL-2007 Les sacrements du salut (UL)

Ce cours étudie les pratiques de l'Église chrétienne qui ne peuvent être vécues que dans le contexte de la communauté – la sainte cène, el baptême, les actes de miséricorde, les funérailles. Les chrétiens, et ensuite le corps du Christ, comment vivent-ils ces rituels? L'objectif du cours est de nourrir une réflexion qui permettra à l'étudiant(e) de comprendre le rôle de ces pratiques dans son monde et dans sa communauté chrétienne. La considération de l'être humain comme un être liturgique, la définition de ce qu'est un rituel dans le contexte laïc du 21e siècle, et l'étude du rôle des signes et des symboles dans la vie chrétienne et dans l'expérience humaine.

THS-2275 La littérature patristique
THL-2002 Littérature chrétienne ancienne (UL)

Introduction à la littérature chrétienne des cinq (5) premiers siècles de notre ère et initiation aux genres littéraires pratiqués par les premiers chrétiens. Lecture de textes représentatifs de différentes périodes et de différentes régions, tant en Orient qu'en Occident. Afin de faire comprendre la naissance et le développement de cette littérature, les œuvres sont situées dans leur contexte historique et culturel. Mise en lumière de la richesse et de la diversité de cette histoire littéraire ainsi que de sa portée et de son influence sur la tradition chrétienne ultérieure.

THS-2535 La théologie biblique de l'Église
THL-2006 L'Église (UL)

Réflexion systématique sur l'expérience ecclésiale des chrétiens, en tenant compte de l'herméneutique du Nouveau Testament et de la perspective théologique aussi bien que de l'expérience historique et actuelle. Étude de la question de la rupture et de la continuité entre l'événement de Jésus reconnu comme Seigneur et la constitution des communautés de foi. Lecture théologique des structures et des pratiques sociales de la foi où prend forme une expérience ecclésiale diversifiée : églises chrétiennes historiques, problématiques ecclésiales contemporaines, questions œcuméniques, charismatiques et institutions.

THS-2560 Le mal et la souffrance
PHI-2901 Questions de cosmologie et d'anthropologie philosophiques sur le mal (UL)

Ce cours se penche sur la réponse de l'Église au « problème du mal », soit la théodicée. Il sensibilise l'étudiant à l'enseignement biblique sur l'existence et les raisons du mal et analyse les réflexions de quatre (4) auteurs de l'époque de l'Église primitive. Dans ce cadre conceptuel, l'étudiant est invité à explorer les dimensions de la problématique (dans la littérature contemporaine, le cinéma ainsi que dans la société d'aujourd'hui) et les solutions théologiques proposées par les auteurs contemporains (C.S. Lewis, Henri Blocher, etc.). L'étudiant examine aussi une spiritualité chrétienne pour vivre bibliquement dans ce contexte à la lumière de l'ampleur du mal.

THS-3085 Histoire du christianisme II
HST-2900 Christianisme du second millénaire (UL)

Ce cours couvre le développement de l'Église chrétienne de la période précédant la réforme protestante jusqu'à nos jours. Une attention particulière sera accordée à la Réforme protestante magistérielle, la réforme radicale ainsi qu'à la contre-réforme catholique. Nous accompagnerons l'Église au travers de son séjour dans la modernité (les périodes des Lumières, de la Renaissance et du libéralisme du 19ème et 20ème

siècle). Nous nous attarderons aux grands Réveils ainsi qu'à l'histoire de l'Église en Amérique du Nord. L'histoire du mouvement évangélique au Québec de ses débuts à aujourd'hui nous intéressera aussi. Nous terminerons le cours avec les premières interactions de l'Église avec la postmodernité.

THS-3125 Introduction à l'étude des religions
SCR-1000 Introduction à l'étude des religions (UL)

L'objectif de ce cours est de développer chez l'étudiant les habiletés nécessaires pour mieux comprendre les grandes traditions religieuses du monde afin d'acquérir une pensée critique dans le contexte pluraliste contemporain.

THS-3565 Apologétique
PHI-3200 Foi, raison, vérité (UL)

Ce cours traite des principes de la défense de la foi chrétienne et vise à répondre aux différentes problématiques controversées. Il est aujourd'hui de la responsabilité du chrétien de préserver l'héritage de la révélation biblique dans un monde où la vérité chrétienne a tendance à devenir une vérité subjective parmi tant d'autres. L'heure d'un christianisme timide et timoré est désormais révolue!

11.7 COURS NON CONTRIBUTEUR À SUIVRE EN AUDITEUR LIBRE

THO-1000 Méthodologie de travail en études religieuses
THL-1040 Introduction aux études universitaires en théologie (UL)

Ce cours abrégé apporte la connaissance des moyens et des outils favorisant le travail et la réussite des études universitaires en théologie : règlement des études, guide de présentation des travaux, utilisation des bases de données, recherche en bibliothèque, et autres ressources.

ANNEXE A

DATES IMPORTANTES DU GUIDE

Dates des sessions

- Session d'automne — septembre à décembre
- Session d'hiver — janvier à avril
- Session d'été — mai à août

Dépôt d'un dossier d'admission

- Session d'automne — 1er mars (candidats étrangers en présentiel UL/ITF)
  1er juin (candidats canadiens en présentiel UL/ITF)
  15 août (candidats canadiens en présentiel et en ligne ITF seulement)
  15 août (candidats étrangers à distance ITF seulement)
- Session d'hiver — 1er octobre (candidats canadiens en présentiel UL/ITF)
  15 décembre (candidats canadiens en présentiel ou à distance ITF seulement)
  15 décembre (candidats étrangers à distance ITF seulement)
- Session d'été — 15 avril (pour tous)

À joindre au dossier d'admission : photo portrait numérique en format image jpeg haute résolution sur laquelle vous apparaissez de face de la tête aux épaules sur un fond blanc ou noir, copies des diplômes antérieurs et lettre de recommandation pastorale numérisée avec entête de l'église et signature du pasteur.

Changement de statut

- Session d'automne — 10 octobre
- Session d'hiver — 15 février
- Session d'été — 1er juin
- Semaine intensive — avant le mardi
- Cours du vendredi ou samedi — avant le deuxième cours

HORAIRES

Horaire ITF (fermé de 12h à 13h)

- Lundi au vendredi — 8h30 à 12h et 13h à 16h30
- Les soirs de cours — 8h30 à 12h et 13h à 19h30
- Semaine intensive — 8h30 à 12h et 13h à 17h

Veuillez consulter l'horaire pour chaque session pour savoir s'il y a des cours de soir.

Horaire bibliothèque (fermée de 12h à 13h)

- Lundi au vendredi — Veuillez consulter l'horaire pour chaque session.

ANNEXE B

TABLEAU DES REMBOURSEMENTS EN CRÉDIT-COURS POUR ÉTUDIANTS RÉGULIERS

SESSION AUTOMNE			
100%	**50%**	**25%**	**Aucun crédit-cours**
Avant 1er cours	10 septembre	20 septembre	Après 20 septembre
T. plein 275,00 $	T. plein 137,50 $	T. plein 68,75 $	0,00 $
T. partiel 300,00 $	T. partiel 150,00 $	T. partiel 75,00 $	0,00 $
SESSION HIVER *			
100%	**50%**	**25%**	**Aucun crédit-cours**
Avant 1er cours	20 janvier	30 janvier	Après 30 janvier
***Se référer à la session Automne pour les montants accordés en crédit-cours**			
SESSION ÉTÉ *			
100%	**50%**	**25%**	**Aucun crédit-cours**
Avant 1er cours	15 mai	25 mai	Après 25 mai
***Se référer à la session Automne pour les montants accordés en crédit-cours**			
COURS SUIVIS EN PRÉSENTIEL EN SEMAINE INTENSIVE			
100%	**50%**	**25%**	**Aucun crédit-cours**
Avant 1er cours	AUCUN	AUCUN	Après début cours
COURS SUIVIS EN PRÉSENTIEL EN FORMULE INTENSIVE (VENDREDI OU SAMEDI)			
100%	**50%**	**25%**	**Aucun crédit-cours**
Avant 1er cours	Avant 2e cours	AUCUN	Dès 2e cours
COURS SUIVIS À DISTANCE			
100%	**50%**	**25%**	**Aucun crédit-cours**
Avant 1er cours	AUCUN	AUCUN	Dès envoi code accès

ANNEXE C

TABLEAU DES REMBOURSEMENTS EN CRÉDIT-COURS POUR LES AUDITEURS LIBRES

SESSION AUTOMNE			
100%	**50%**	**25%**	**Aucun crédit-cours**
Avant 1er cours	10 septembre	20 septembre	Après 20 septembre
190,00 $	95,00 $	47,50 $	0,00 $
SESSION HIVER *			
100%	**50%**	**25%**	**Aucun crédit-cours**
Avant 1er cours	20 janvier	30 janvier	Après 30 janvier
***Se référer à la session Automne pour les montants accordés en crédit-cours**			
SESSION ÉTÉ *			
100%	**50%**	**25%**	**Aucun crédit-cours**
Avant 1er cours	15 mai	25 mai	Après 25 mai
***Se référer à la session Automne pour les montants accordés en crédit-cours**			
COURS SUIVIS EN PRÉSENTIEL EN SEMAINE INTENSIVE			
100%	**50%**	**25%**	**Aucun crédit-cours**
Avant 1er cours	AUCUN	AUCUN	Après début cours
COURS SUIVIS EN PRÉSENTIEL EN FORMULE INTENSIVE (VENDREDI OU SAMEDI)			
100%	**50%**	**25%**	**Aucun crédit-cours**
Avant 1er cours	Avant 2e cours	AUCUN	Dès 2e cours
COURS SUIVIS À DISTANCE			
100%	**50%**	**25%**	**Aucun crédit-cours**
Avant 1er cours	AUCUN	AUCUN	Dès envoi code accès

ANNEXE D

STRUCTURE DES PROGRAMMES EN PRÉSENTIEL SUR LE CAMPUS

Certificat en ÉTUDES BIBLIQUES (10 cours – 30 crédits)

- 4 cours obligatoires (THO) prédéterminés (12 crédits)
- 6 cours optionnels en études bibliques (THB) (18 crédits)

Certificat en ÉTUDES RELIGIEUSES (10 cours – 30 crédits)

- 7 cours obligatoires (THO) (21 crédits)
- 3 cours optionnels à choisir parmi une sélection prédéterminée (9 crédits)

Certificat en RELATION D'AIDE (10 cours – 30 crédits) (21 ans et +)

- 4 cours obligatoires (THO) prédéterminés (12 crédits)
- 3 cours complémentaires en relation d'aide (THC) prédéterminés (9 crédits)
- 3 cours optionnels en relation d'aide (THC) (9 crédits)

Certificat en THÉOLOGIE PRATIQUE (10 cours – 30 crédits)

- 4 cours obligatoires (THO) prédéterminés (12 crédits)
- 3 cours complémentaires en théologie pratique (THP) prédéterminés (9 crédits)
- 3 cours optionnels en théologie pratique (THP) (9 crédits)

Baccalauréat en ÉTUDES THÉOLOGIQUES, BIBLIQUES ET PASTORALES (30 cours – 90 crédits)

- 7 cours obligatoires (THO) (21 crédits)
- 19 cours complémentaires prédéterminés en études bibliques (THB), relation d'aide (THC), théologie pratique (THP), théologie (THS) (57 crédits)
- 3 cours optionnels à choisir parmi une sélection prédéterminée (9 crédits)
- 1 cours-stage de fin de programme (THM) (3 crédits)

ANNEXE E

STRUCTURE DES PROGRAMMES À DISTANCE

Certificat en ÉTUDES BIBLIQUES (10 cours – 30 crédits)

- 4 cours obligatoires (THO) prédéterminés (12 crédits)
- 6 cours optionnels en études bibliques (THB) (18 crédits)

Certificat en ÉTUDES RELIGIEUSES (10 cours – 30 crédits)

- 7 cours obligatoires (THO) (21 crédits)
- 3 cours complémentaires prédéterminés (9 crédits)

Certificat en RELATION D'AIDE (10 cours – 30 crédits)

- 4 cours obligatoires (THO) prédéterminés (12 crédits)
- 6 cours optionnels en relation d'aide (THC) (18 crédits)

Certificat en THÉOLOGIE PRATIQUE (10 cours – 30 crédits)

- 4 cours obligatoires (THO) prédéterminés (12 crédits)
- 6 cours complémentaires en théologie pratique (THP) (18 crédits)

Baccalauréat en ÉTUDES THÉOLOGIQUES, BIBLIQUES ET PASTORALES (30 cours – 90 crédits)

- 7 cours obligatoires (THO) (21 crédits)
- 18 cours complémentaires prédéterminés en études bibliques (THB), relation d'aide (THC), théologie pratique (THP), théologie (THS) (54 crédits)
- 4 cours optionnels à choisir parmi une sélection prédéterminée (12 crédits)
- 1 cours-stage de fin de programme (THM) (3 crédits)